L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1531 - VENDREDI 14 JUIN 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION AVEC LES SONDES À FOURRAGE CONNECTÉES !

Offre spéciale Groupama

Un **prix négocié pour vous** auprès de notre partenaire Quanturi (550 € HT seulement pour un pack de 10)

- **150 € de réduction / an** sur votre multirisque pro agricole *
- **150 € de subvention** accordée par Groupama Grand Est

Parlez-en à votre conseiller Groupama : 03 88 81 79 76

Groupama
la vraie vie s'assure ici

*150€ de réduction par an sur votre contrat multirisque professionnelle tant que vous êtes assuré à Groupama Grand Est et protégé par les sondes connectées Haytech. Offre valable jusqu'au 31/12/2019.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : DR. Document et visuels non contractuels - 06/2019

Congrès des Jeunes Agriculteurs

Une vision forte pour la jeunesse rurale



Photo: © Marie-Annick Carré

En dépit de leur grande diversité, les territoires ruraux font face à des handicaps communs qui freinent leur attractivité et leur dynamisme : mobilité difficile, éloignement des services publics et des formations, faiblesse des réseaux de télécommunications... Réunis en congrès du 4 au 6 juin à Roanne, le syndicat Jeunes Agriculteurs a, dans son rapport d'orientation annuel, élargi ses réflexions à l'ensemble du milieu rural, proposant des solutions pour redynamiser les espaces ruraux et redonner des perspectives à la jeunesse de ces territoires. *Page 14*

Côte d'Or

› Rencontres de l'Alliance BFC

Une ambition de progrès confirmée



Nièvre

› Territoires

Un plan pour la transition énergétique du département



Yonne

› Innov'Action

L'assolement, la base de l'agriculture biologique



PROFITEZ DES DERNIÈRES MACHINES DE FENAISON EN STOCK À CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

KUHN







be strong, be KUHN*
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
SECTEURS / Corbigny
Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

MITSUBISHI MOTORS
Drive your Ambition

L 200
Prix remisé 20 900€HT



L 200 Club Cab Inform, clim, 2,4 DID

GARAGE EUROPE
J.M. PECHINOT
48 bis rue de Longvic - CHENOVE - 03 80 52 99 50

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Syndicat des irrigants: Enjeu Eau, le dialogue ne coule pas de source
05 • Rencontres de l'Alliance BFC acte II: Une ambition de progrès confirmée
06 • Journées châtillonnaises: Folle ambiance et esprit collectifx
Nièvre
07 • Territoires: Un plan pour la transition énergétique du département
08 • Élevage: L'année du mouton se poursuit à la Chambre d'agriculture
09 • Viticulture: Une installation réussie
Yonne
10 • Soufflet Agriculture: Les variétés à adopter
11 • Bio: L'assolement, la base de l'agriculture biologique
12 • Troisième édition du marché à la ferme des Bodeaux: Des produits locaux dans les assiettes
Région et ailleurs
13 • Territoires ruraux: Un projet, une question ? Pensez MSA Services
14 • Congrès des Jeunes Agriculteurs: Une vision forte pour la jeunesse rurale
Filières
15 • Cultures Réussir l'implantation du Colza malgré la résistance des ravageurs
16 • Élevage Lutte contre les strongles gastro-intestinaux: Raisonner ses traitements anthelminthiques
Infos Services
17 • Firmes et machinisme
18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-24 • Annonces légales
25-26 • Vie quotidienne
27 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l' eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Social

La MSA Bourgogne lance la mobilisation pour les élections 2020

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de personnes, adhérents au régime agricole, dont plus de 80 000 pour la MSA Bourgogne, sont appelés à voter pour désigner leurs délégués. La dernière assemblée générale de la MSA Bourgogne, qui se tenait le 24 mai, a marqué un premier temps fort dans la réussite de ces élections.



2020 commence aujourd'hui sur notre territoire !

En 2015, lors des dernières élections de délégués, le taux de participation était de 32 % pour la MSA Bourgogne.
Afin de créer les conditions d'une forte participation sur notre territoire, les prochaines élections se préparent dès aujourd'hui. C'est un enjeu majeur pour le régime MSA. Il s'agit :
- d'affirmer l'importance de la MSA dans son rôle d'acteur de service public sur les territoires ;
- de promouvoir l'organisation démocratique et représentative du régime ;
de défendre le modèle mutualiste qui caractérise la MSA ;
- de valoriser la place et les actions de l'élu MSA et les adhérents qu'il représente.

Le délégué, meilleur relais entre les adhérents et la MSA.

En 2020, plus de 800 hommes et femmes, exploitants, salariés ou retraités, seront élus par leurs pairs au sein de la MSA Bourgogne. Parce qu'ils leur ressemblent, les délégués connaissent les besoins des assurés et sont essentiels à la gestion du régime. Le délégué´ est un acteur du territoire. Il est le premier relais de l'adhérent auprès de la MSA et l'oriente vers les services de la MSA adaptés à ses besoins.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

rendez-vous

Innov'Action Les portes ouvertes 2019 commencent … en BFC !

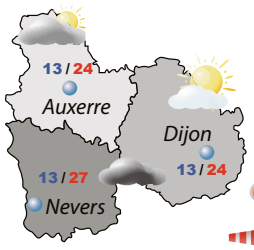
Trente portes ouvertes Innov'Action sont inscrites au programme 2019, dont 4 sont programmées en juin.
• **Terr'eaux, de la terre et de l'eau** : la force du collectif, samedi 15 juin à partir de 14 heures, à la Sep de Bord à Bligny-en-Othe (Yonne).
• **Agroforesterie, réconcilier les arbres avec les cultures**, mercredi 19 juin de 9h à 12h30, chez Jean & Guillaume Conseil, 5 route de Branches, Villemer, Valravillon (Yonne).
• **Sur les routes du printemps bio**, dimanche 23 juin de 9h30 à 17h30 à Aboncourt et Fouchecourt (Haute-Saône).
• **Bio'ti full day**, mardi 25 juin de 10h à 16h30, chez Joffrey Beaudot, Vauzelle à Saint-Romain sous Gourdon (Saône-et-Loire).



Retrouvez toutes les infos sur le site de la chmbre régionale d'agriculture : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/innovaction/quest-ce-que-cest/

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 14 Juin

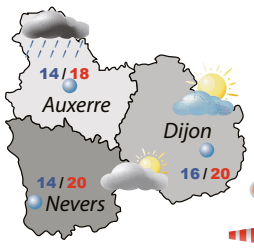


Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Elisée
Soleil : 05h49 - 21h54
Lune : 18h43 - 04h19

Samedi 15 Juin



Changeant
Ce samedi sera partagé entre éclaircies et précipitations par endroits. Les vents seront modérés.

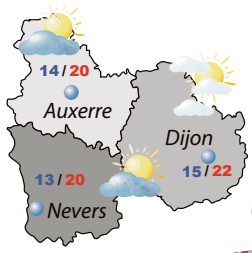
T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Germaine
Soleil : 05h49 - 21h55
Lune : 19h55 - 04h47

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 16 Juin



Agréable
Un temps agréable s'annonce, avec un soleil accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 17 à 21°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Régis
Soleil : 05h49 - 21h55
Lune : 21h04 - 05h20

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 Juin au Mercredi 19 Juin
Un ciel couvert avec des précipitations orageuses pour ce mercredi.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 24 à 26°C

Du Jeudi 20 Juin au Dimanche 23 Juin
Un temps partagé entre pluies et éclaircies jusque samedi. Des pluies localement orageuses sont attendues pour ce dimanche.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 26 à 28°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Nouvelle situation frauduleuse sur viande bovine importée

Il faut privilégier l'origine française !

Une fois de plus, une tromperie grave des consommateurs vient d'être identifiée sur de la viande bovine étrangère, concernant cette fois des volumes importants de faux steaks hachés, provenant de Pologne.

La fraude porte sur la fabrication de ce produit, en aucun cas conforme dans sa composition, puisqu'incluant non pas uniquement du muscle haché, mais un mélange avec aponévroses, gras, amidon et autres substances, selon les éléments diffusés par les médias.
La Fédération Nationale Bovine déplore cette situation, qui touche sur ce cas aujourd'hui l'alimentation proposée aux plus démunis, et va à l'encontre du travail des associations caritatives, victimes de cette fraude. Et comme dans d'autres affaires, la pression au prix le plus bas conduit aussi à franchir des lignes rouges au détriment de la qualité.
La FNB veut exprimer l'exaspération des éleveurs français face à ces situations qui ne sont pas tolérables, et reflètent des pratiques d'opérateurs d'import-export que l'on pensait aujourd'hui bannies.
La filière française s'est dotée depuis longtemps d'un cahier des charges «*100% muscle*» qui garantit la composition et la qualité des viandes pour les steaks hachés, dans l'objectif justement de pleine transparence et garantie vis-à-vis des consommateurs.
Dans la stricte logique des États Généraux de l'Alimentation, la FNB demande aux pouvoirs publics d'assurer la généralisation du «*100% muscle*» pour l'ensemble de la viande bovine distribuée en France sur appels d'offre, dans les cantines et en restauration, ainsi qu'en boucherie et grande distribution.
Et afin d'enrayer l'importation de produits douteux, qui ne correspondent ni à nos standards de production ni de fabrication, les consommateurs sont en droit, et se doivent, d'exiger l'origine française et le logo «*100% muscle*» sur les produits qui leur sont proposés !

COMMUNIQUÉ DE LA FNB

Interbev porte plainte, la FNB défend le «100 % muscle»

Interbev (l'interprofession bétail et viandes) a indiqué porter plainte contre X après l'annonce d'une fraude sur des steaks hachés distribués à des associations caritatives. Dans un communiqué du 7 juin, Dominique Langlois, le président d'Interbev, demande «*une sévérité exemplaire afin que de tels actes frauduleux ne puissent plus se reproduire en France*». En collaboration avec l'interprofession porcine, son organisation «*travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'une association qui favorisera les dons de viande française aux plus démunis.*» Interbev a «*créé dès 2001 le cahier des charges «100 % muscle» qui garantit aux consommateurs que la viande hachée est composée exclusivement de muscle de bœuf, identifié et tracé*», rappelle l'interprofession.

Emmanuel Bernard : «Un système à remettre à plat»

Emmanuel Bernard, président de la commission export d'Interbev France, replace ce nouveau scandale dans le contexte régional.



■ Quel est votre état d'esprit après la révélation du scandale de la viande polonaise destinée aux associations caritatives ?

Emmanuel Bernard : «*Nous ne sommes malheureusement pas étonnés. Il fut un temps, et cela remonte à quelques années, où nos entreprises régionales fournissaient directement les restos du cœur. Cette valorisation régionale n'a pas perduré, nos entreprises n'étant pas assez «compétitives» pour entrer dans les clous de nouveaux appels d'offres européens très massifs. Ces marchés ont donc été perdus au profit de très gros opérateurs, visiblement moins regardants sur la qualité des produits, puisqu'ils ont su adapter leur réponse à un niveau de prix très inférieur. La qualité n'entre pas en ligne de compte dans ces rouages très déshumanisés, à visée essentiellement financière.*

La Bourgogne Franche-Comté a été directement impactée économiquement par cette évolution et la perte de ces marchés locaux. Sur nos territoires, des emplois ont été fragilisés, des entreprises se sont retrouvées déstabilisées. À Interbev, nous suivons de près ce dossier depuis cinq ans environ. Il faut savoir qu'il y a deux ou trois ans déjà des résultats bactériologiques douteux avaient concerné des steaks hachés…»

■ Le système est verrouillé au niveau européen, mais existe-t-il un moyen de faire évoluer ce schéma compte tenu des scandales à répétition ?

E. B. : «*Ce qui est déplorable, c'est que les entreprises qui sont passées par l'intermédiaire des traders ont fait plus de profit que nos propres entreprises n'en faisaient en travaillant honnêtement. Nous voyons là les limites d'une organisation des appels d'offres trop massive, qui laisse le champ libre à de nombreux abus. Il faudrait revoir le cahier des charges de ces appels d'offres en redonnant toute sa place au consommateur final. Pourquoi aussi ne pas envisager une forme de segmentation ou des outils permettant de redonner une chance à la dimension régionale de s'inscrire dans ces réseaux commerciaux ? Nous avons en vain multiplié les mises en garde au plan régional comme au plan européen sur ces appels d'offres aberrants en termes de volumes comme en termes de prix. Ce système doit être remis à plat. Le scandale révélé au grand jour, nous trouvons inadmissible que le nom de ces entreprises qui n'ont visiblement aucun sens des responsabilités ne soit pas révélé».*

■ Quelle leçon peut-on en tirer sur le plan régional et sur le plan européen ?

E. B. : «*Alors que nous poussons plusieurs dossiers régionaux de reprise en main de structures d'abattage, ce nouveau scandale démontre la nécessité de garder un minimum de maîtrise pour éviter certains risques inhérents à la globalisation et à l'industrialisation des marchés, avec des traders qui agissent en toute impunité. À voir ce qui se passe sur les marchés de la viande en Australie, au Brésil… on peut constater que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Le scandale polonais risque de précipiter la viande bovine polonaise dans une grave crise. Il faut que ce pays comprenne qu'il n'y a pas d'autre solution pour en sortir que de réorganiser sa production et de monter en gamme. Sinon, elle risque de voir se fermer les portes du marché européen. Vu la multiplication des scandales, il faut maintenant qu'une commission d'enquête européenne s'empare du sujet et fasse le ménage. C'est le moins que l'on puisse faire alors que les éleveurs français ne voient toujours pas le bout du tunnel et que la résignation gagne du terrain chez tous ceux qui font leur travail honnêtement* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

En bref

Colza La production en chute de 22 % sur un an

Le service statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) a publié le 11 juin ses premières estimations de récolte, montrant une chute du colza et une hausse de l'orge d'hiver. «*En 2019, la production de colza d'hiver s'élèverait à 3,8 Mt contre 4,9 Mt en 2018 (-22,2 % sur un an) et 5,2 Mt en moyenne entre 2014 et 2018 (-25,6 %)* », selon une note. Elle subit à la fois un recul des surfaces, à 1,3 Mha (-18,9 % sur un an) et du rendement à 29,4 q/ha soit «*le plus bas niveau depuis 2007*». Seule la Normandie voit sa récolte grimper de 9 %. Des problèmes de floraison et de formation des siliques ont été provoqués par la sécheresse et le gel, avec en plus des attaques d'altises. La baisse de production serait très marquée en Auvergne (-68 %), Bourgogne (-59 %), Ile-de-France (-47 %) et en Centre-Val de Loire (-40 %). La récolte d'orge d'hiver atteindrait 8,5 Mt, en hausse de 4,6 % sur un an, mais en baisse de 3,5 % par rapport à 2014-2018. Agreste l'explique « *principalement par une hausse des surfaces sur un an (+48 000 ha, soit +3,7 %), la hausse de rendement se limitant à 0,5 q/ha* ». Les grandes régions productrices verraient leurs rendements baisser : -7,1 % dans le Centre, -0,7 % en Bourgogne et -3,8 % en Champagne-Ardenne.

UE/Mercosur Un accord est «*très proche*»

L'UE et le Mercosur sont «très proches d'un accord», a déclaré, le 6 juin à Buenos Aires, le président argentin, Mauricio Macri, aux côtés de son homologue brésilien, Jair Bolsonaro, qui, lui, a parlé d'une « *signature imminente* ». Le même jour, sur le réseau d'information Euranet, la commissaire européenne au commerce Cecilia Malmström a estimé elle aussi que la conclusion des pourparlers de libre-échange entre les deux parties était «*très proche*», voire «*avant l'été*», ajoutant que «*c'est une priorité pour cette Commission d'achever les négociations avant la fin (de son) mandat*» en novembre.

Loi Égalim Vers une révision de l'encadrement des promotions

La commission des affaires économiques du Sénat a demandé, dans un communiqué paru le 6 juin, la révision de l'encadrement des promotions instauré à titre expérimental en début d'année. «*Il faut absolument rouvrir [ce] dossier*», demande le sénateur Michel Raison, cité dans le communiqué, «*car certaines PME pourraient ne pas passer le cap des deux années d'expérimentation prévue dans la loi*». Après avoir organisé la veille une table ronde réunissant les professionnels, la commission constate que «*les PME doivent limiter leurs promotions à 25 % de leur chiffre d'affaires en magasin, alors que les promotions sont un des seuls moyens pour elles de s'imposer face aux grandes marques internationales*». La commission constate d'autres «*effets pervers de la loi*», comme le déplacement de la «*guerre des prix*» vers les marques de distributeurs (MDD) ou par le moyen des cartes de fidélité.

Syndicat des irrigants

Enjeu Eau : le dialogue ne coule pas de source

Le Syndicat des irrigants a réuni ses membres en assemblée générale le 4 juin. Une assemblée placée sous le signe de l'adaptation au changement climatique et à la nécessité d'un dialogue ouvert entre deux acteurs essentiels du dossier eau - l'Agence de l'eau RMC et la Police de l'eau – et les agriculteurs irrigants. De la difficulté à concilier certains points de vue et certains usages aussi…



De gauche à droite, François Rollin, directeur de la délégation Rhône-Méditerranée de l'Agence de l'Eau RMC, Yann Dufour, chef du service Police de l'Eau DDT 21, Nicolas Michaud, pour la chambre d'agriculture 21 et Pascal Chadoeuf, président du Syndicat des Irrigants.

Les années se suivent et se ressemblent, 2018 se sera ainsi imposée (comme la précédente et la prochaine année certainement) comme «*une année atypique générant une campagne d'irrigation délicate à mener*». Au point qu'il devient évident que «*les années normales font désormais partie du passé*» constate Pasccal Chadœuf, président du Syndicat des Irrigants. Les cellules de veille se sont ainsi succédées chaque semaine pour gérer au plus près du terrain la situation et les besoins. La nécessité s'impose donc de trouver des pistes d'adaptation au changement climatique, sous la forme «*de mesures concrètes plus que de belles paroles*» insiste le président, en évoquant notamment les fortes attentes des agriculteurs irrigants en termes d'augmentation des capacités de stockage, dans un département qui peut voir passer beaucoup d'eau sans en avoir l'usage.

Priorité au «*stockage naturel*» dans les milieux

La charge revenait ensuite au directeur de la délégation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, François Rollin et au chef du service Police de l'eau DDT 21, Yann Dufour, de clarifier les positions de leurs structures et les différents plans qui en découlent. La bonne nouvelle annoncée par l'Agence de l'eau c'est qu' «*on en sait déjà assez pour agir*». Ce constat encourageant débouche sur une nécessité dont découlent toutes les actions : «*il faut économiser l'eau*» ce qui suppose «*de raisonner les investissements en conséquence et de combiner les mesures*». La logique est clairement énoncée «*face à la pénurie*» actuelle et annoncée, «*on économise*», en jouant sur toute la gamme des pratiques et des usages vertueux, pour tous les usages et les usagers et en assaisonnant le tout «*d'une forte concertation*».

Le bilan hydrique des sols n'est pas bon et leur assèchement graduel constitue «*un vrai casse-tête*». Les conséquences s'évaluent en perte de biodiversité, diminution de la fertilité, moindre résilience des systèmes et conséquences économiques aggravées. Quand l'agence RMC parle de retenir l'eau, elle entend : limiter les drainages, végétaliser, mieux utiliser les reliefs, couvrir les sols, lutter contre l'artificialisation, pratiquer l'agroforesterie… Quand les agriculteurs s'expriment sur les retenues d'eau, ils attendent : des aides concrètes pour construire des ouvrages de retenues permettant de limiter les prélèvements en période d'étiage… Les deux parties ne sont donc pas tout à fait sur la même longueur d'onde, ce qui ne facilite pas le dialogue. En revanche ils se rejoignent sur une dynamique : « *plus le changement climatique est important plus l'ambition doit être grande*» Mais ils divergent sur la nature des moyens à mettre en œuvre.

François Rollin rappelle que les aides de l'Agence de l'eau peuvent aller jusqu'à 50 % d'un projet et que «*les créations de stockages représentent un vrai sujet*», mais encore faut-il qu'elles «*interviennent en substitution des prélèvements actuels et pas en augmentation*» des quantités utilisées. Les appels à projets doivent aussi être orientés vers des changements de pratiques. Le 11ème programme est désormais opérationnel, explicite François Rollin ; il soutient la vocation «*d'accompagner tout effort d'économie d'eau*». La question du stockage de l'eau n'étant pas si simple qu'il y paraît mais au contraire «*particulièrement complexe*». La priorité semble aller pour le moment «*au stockage naturel de l'eau effectué par les milieux naturels eux-mêmes*» (zones humides, couverture des sols, pratiques agronomiques, etc.).

Un périmètre d'action limité

Pas de doute non plus pour Yann Dufour, chef du service Bureau Police de l'eau DDT 21, qu'en matière de changement climatique on s'oriente aussi vers «*une gestion de crise*» sur la question de la disponibilité en eau. «*Mieux gérer la ressource, être plus sobre*» cela concerne «*tous les usages sur un bassin hydrographique cohérent*», cette gestion s'effectuant «*en coconstruction avec tous les acteurs du territoire*». En Côte d'Or, quatre grands territoires sont ainsi définis : l'Ouche, la Tille, la Vouge et la Nappe de Dijon ; les acteurs agricoles participant au plus près et activement à ces instances de concertation. Là où le bât blesse, c'est que de concertations, en études, en réflexion et en… inaction, il faut facilement dix ans pour bâtir un projet cohérent. Ce qui n'est pas sans faire bondir nombre de participants à cette assemblée générale, face au temps gaspillé pendant que l'argent de l'Europe retourne à l'envoyeur… (voir notre encadré).

Le périmètre des actions est très limité : «*pas de nouveaux usages ni de surfaces nouvelles irriguées*», un objectif de réduction des prélèvements, le rétablissement du bon état des masses d'eau… La priorité étant de ne pas dégrader les ressources en eau naturelle et de tout mettre en œuvre pour favoriser «*la remontée des nappes*». Exemplaires de cette stratégie de reconquête des milieux naturels, les travaux de continuité écologique sur le territoire de la Vouge seront inaugurés le 19 juin prochain. «*On est sur tous les fronts*», insiste la Police de l'eau, en précisant que les efforts sont répartis sur tous les usages. Les nouveaux parkings dans les centres commerciaux doivent maintenant être filtrants pour que l'eau passe dans le sol sans ruisseler.

Les agriculteurs irrigants présents restent en tout cas dubitatifs quant aux intentions réelles et aux moyens déployés… Ils s'interrogent encore sur la volonté politique sous-jacente : Gérer ou laisser-aller ?

AMK

Action et réaction

Emmanuel Bonnardot : «*Un enjeu essentiel au maintien des filières*»

Les interventions des représentants de l'agence de l'eau RMC et du service police de l'eau de la DDT 21 ont suscité quelques réactions. Si le ton est resté mesuré, certains dans la salle ont exprimé leur incompréhension face à des décisions qui leur semblent bien éloignées de la réalité économique des territoires et qui révèlent une méconnaissance des enjeux agricoles. Emmanuel Bonnardot, agriculteur à Bonnencontre a soulevé la question du maintien de filières d'avenir comme celle du soja non OGM : «*C'est une filière vertueuse par excellence, que se passera-t-il si dès le mois d'août on ne peut plus irriguer ? Le fossé entre les positions de principe et les ambitions se creuse et la problématique des retenues d'eau reste entière. C'est une vraie priorité pour les agriculteurs*». Ils dénoncent aussi la lenteur des prises de décisions et du montage de certaines opérations qui aboutit à gaspiller certaines opportunités d'aides européennes. «*Le temps passé en études et définition de programmes nuit à l'efficacité, il est temps de privilégier l'action et de mettre les moyens nécessaires en face*». Il dénonce ainsi «*le magma dans lequel on s'enlise sur le stockage de l'eau avec des financeurs qui ne tirent pas tous dans le même sens. Au final, nous sommes toujours en attente d'une orientation claire, qui nous permettrait de maintenir des productions rentables. La perte de valeur s'aggrave en Côte d'Or et plus spécifiquement dans la plaine, du fait d'un manque d'approvisionnement régulier en eau. N'oublions pas que nos filières subissent de plein fouet la concurrence avec d'autres pays européens qui ne supportent pas les mêmes contraintes*». Une position soutenue par la salle et par Pascal Chadœuf, président du syndicat des irrigants, qui a souligné dans sa conclusion la nécessité de sécuriser les volumes pour maintenir à niveau certaines productions qualitativement et quantitativement. Les irrigants attendent toujours les signes tangibles «*d'une vraie volonté de gérer au mieux l'eau, en regard des enjeux économiques pour l'agriculture départementale et pour les exploitations agricoles*».

Rencontres de l'Alliance BFC acte II

Une ambition de progrès confirmée

Les coopératives Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise organisaient ce jeudi 6 juin les secondes Rencontres de l'Alliance BFC, à Bèze (Côte-d'Or). Une plateforme agronomique commune qui illustre le travail poursuivi par l'union autour de la performance de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté sur les fronts de l'agro-environnement, des conduites culturales et de la technologie. Plus de 600 agriculteurs ont participé à l'évènement.


Matériel robotisé en démonstration.

Les Rencontres de l'Alliance BFC, secondes du nom avec cette édition 2019, ont illustré concrètement ce 6 juin à Bèze les différents axes de recherche agronomique et technologique que porte la nouvelle union de coopératives de Bourgogne Franche-Comté. Les adhérents de Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise se sont retrouvés sur le site de la station de multiplication de semences Val Union BFC Semences, dont les coops de l'Alliance sont actionnaires, et sur une plateforme agronomique de 7 ha située à quelques kilomètres de là.

«Nous sommes ici, à la station Val Union BFC Semences de Bèze, au cœur de la filière qui démarre avec des semences de qualité pour les agriculteurs. Cette station, spécialisée dans les céréales à paille (blé, orge), complète celle de Ciel (71) dédiée aux semences de maïs et de soja. La recherche variétale est un levier essentiel pour répondre aux attentes de nos débouchés, meuniers, malteurs ou triturateurs, mais aussi aux défis du changement climatique avec des variétés plus résistantes aux écarts de température, ou encore aux maladies pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Notre plateforme agronomique 2019 comprend près de 150 variétés à l'essai en blé, orges d'hiver et de printemps, colza et pois. C'est un des plus vastes dispositifs que nous avons porté à ce jour, en surface comme en champ d'investigation», précise Frédéric Imbert, directeur scientifique de Dijon Céréales et coordinateur de la plateforme pour l'Alliance BFC.

«Un écosystème de services»

Comme en 2018, les techniques alternatives ou permettant de réduire les traitements phytosanitaires de synthèse, ont tenu bonne place dans les expérimentations de l'Alliance BFC avec notamment les produits de bio-contrôle (méthode de protection des végétaux basée sur l'utilisation de mécanismes naturels) mais aussi les interventions mécaniques (binage, robotisation) en matière de désherbage.
Un atelier était consacré à la méthode CHN mise au point par Arvalis Institut du Végétal depuis plusieurs années. Ce modèle simule les flux de carbone, d'eau et d'azote (C, H, N) au sein des systèmes de culture. Il affine le pilotage des apports d'engrais azotés, avec des conseils qui peuvent être très différents des pratiques habituelles en termes de fractionnement et de dose apportée.

Autre nouveauté de cette édition 2019, un *«Parcours de l'Innovation Digitale»* était installé sur le site de la station de semences à Bèze. Il a présenté, en 7 ateliers, tous les outils d'accompagnement des agriculteurs depuis le diagnostic de la parcelle jusqu'à l'analyse technico-économique complète, en passant par les outils météo. Autour du logiciel Atland, un véritable écosystème de services digitaux est ainsi proposé à leurs adhérents par les coopératives.
À Bèze, on a ainsi abordé en particulier la question de la variabilité intra-parcellaire des sols en vue d'optimiser les apports de fertilisation. *«Nous pouvons aujourd'hui très bien visualiser cette hétérogénéité au sein des parcelles avec la technologie Be Api, qui mesure la conductivité électrique des sols, et des observations de terrain (fosses pédologiques). Nous mesurons aussi la biomasse des cultures avec les analyses par satellite Farmstar. Tout cela débouche sur des cartes de modulations avec un pilotage localisé très précis de la fertilisation pour apporter la bonne dose au bon endroit»*, détaille Martin Lechenet, chargé des OAD et analyses de données chez Dijon Céréales.

«Des compétences ajoutées»

En lien avec ces outils d'aide à la décision, le développement du machinisme de précision (semis ultra-localisés, modulation de densité de semis, désherbage mécanique autoguidé, etc.) fait maintenant pleinement partie de la panoplie des agriculteurs du XXI[ème] siècle, l'apport de la compétence machinisme de Terre Comtoise (concessionnaire John Deere) est clairement un plus pour l'Alliance BFC à ce titre.
Après la pause déjeuner, une démonstration de matériels de semis, pulvérisation et déchaumage a suscité tout l'intérêt des participants.

«L'Alliance BFC continue de mûrir et ces Rencontres 2019 traduisent notre ambition : en ajoutant nos compétences à l'échelle régionale, notre union invente les coopératives de demain qui développeront des projets et des services à valeur ajoutée pour nos adhérents, en répondant aux attentes du territoire et de la société» conclue Marc Patriat, président de l'Alliance BFC aux côtés de Didier Laurency (président Bourgogne du Sud) et Clément Tisserand (président de Terre Comtoise).

COMMUNIQUÉ

Focus sur la problématique colza

Dans l'actualité brûlante, la plateforme a posé un focus sur la conduite du colza, dont la situation est critique sur les terres de plateaux en Côte-d'Or en raison de la pression des insectes (charançons de la tige, altises) devenue difficilement contrôlable.
« Nous interpellons nos adhérents sur la nécessité de maintenir une bonne fertilité des sols et de soigner l'implantation avec une date de semis précédant la pluie, une bonne nutrition organique des plantes au semis pour qu'elles acquièrent rapidement de la robustesse, ou encore des techniques de lutte combinant des plantes compagnes et une lutte chimique en dernière instance quand le seuil de nuisibilité est atteint », précise Michaël Mimeau, responsable agronomique Damier Vert.

En chiffres

Plateforme 2019 : quelques éléments clé
- **9 mois de préparation**
- **7 ha de plateforme agronomique**
- **1 600 micro-parcelles expérimentales**
- **150 variétés de céréales (blés, orges) et oléoprotéagineux (colzas, pois) évaluées**


La plateforme d'essais 2019 regroupe près de 150 variétés.

Agenda

15 et 16/06 Portes ouvertes de l'Escargot Dijonnais

L'Escargot Dijonnais du réseau « Bienvenue à la ferme » organise des Journées Portes ouvertes les 15 et 16 juin prochains sur l'exploitation au hameau de Domois (commune de Fénay), avec visites des installations. Un marché de producteurs fermiers se tiendra également durant ces deux journées proposant des productions locales très variées. Un moment privilégié de rencontres, animations, échanges et dégustations avec des producteurs passionnés. Ce week-end, rendez-vous à L'Escargot Dijonnais à Domois (prendre la route du château d'eau). Dates : samedi 15 et dimanche 16 juin, de 10 heures à 18 heures Entrée gratuite. Lots à gagner. Buvette et snack fermier sur place. Renseignements : Hervé Ménelot au 06 71 40 71 25.

À noter

Recherche de maître de stage en exploitation laitière

Joris, élève en seconde au lycée agricole de Bougainville (77), recherche un maître de stage en exploitation laitière pour une durée de 3 semaines (du 24/06 au 12/07). Agé de 17 ans, il a déjà effectué un stage de 2 semaines en élevage laitier. Ne résidant pas dans le département, il recherche une exploitation où il pourra être logé.
Pour obtenir ses coordonnées, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Recherches de maîtres d'apprentissage

- Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis.
- Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard.



Journées châtillonnaises

Folle ambiance et esprit collectif

Les 1er et 2 juin les aficionados de la race Brune se sont retrouvés comme chaque année lors des Journées Châtillonnaises. Ambiance, convivialité et qualités de race exceptionnelles étaient au menu. Succès garanti et mérité.


Jouvence, Championne Adulte et Grande Championne.


Hôtesse, Meilleure Mamelle Adulte et Réserve Championne.

L'esprit des Journées Châtillonnaises aura encore soufflé fort les 1 et 2 juin derniers. 110 animaux en compétition, dont 70 vaches en lactation, une vente aux enchères très disputée qui a tenu ses promesses et une folle et sympathique ambiance qui est la marque même de cette race et de ses élevages. Une fois de plus tout était réuni pour faire de cette édition 2019 un bon cru.

Thomas Gérouville apprécie que *«l'on puisse garder année après année cet esprit collectif propre à Châtillon, avec une ambiance bon enfant, un concours et une vente aux enchères dont l'organisation est aussi facilitée par la participation de l'association «J'élève en Côte d'Or», portée par des jeunes qui font un super boulot pour aider leurs aînés»*.

Président de la toute nouvelle Fédération interrégionale *«Gène brune»*, Alain Térillon, éleveur en Côte d'Or, a pris depuis peu la tête de cette organisation. Elle couvre un large Grand-Est allant de la Bourgogne au Nord pas de Calais, incluant entre autres la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Cette nouvelle instance va permettre d'élargir le cercle en facilitant l'accès de tous les éleveurs de Brune à l'unité Brune, pour faciliter leur participation aux événements. *«Le collectif reste la base de notre éthique»* justifie Alain Terrillon qui apprécie «le franc succès» des journées Châtillonnaises. Des journées qui *«ouvrent la porte à d'autres départements afin d'entretenir le dynamisme de la race»*. *«L'ambiance brune»*, que les éleveurs des autres départements ont pu apprécier, était jusqu'à présent propre au berceau côte d'orien de la race. Pour des races à petit effectif, *«le soutien du collectif est essentiel»* insiste le président de la Fédération interrégionale *«Gène brune»*. Un collectif bien soutenu par le syndicat interdépartemental et l'OS.

Le propre de la brune c'est donc bien *«un fort esprit collectif où la convivialité et l'entraide priment»* mais c'est aussi la qualité de la race et là, apprécie Thomas Gérouville *«les éleveurs n'hésitent pas à présenter leurs meilleures souches»*. Pour l'édition 2019 des Journées Châtillonnaises, *«la mayonnaise a bien pris»* et les participants ont été bien récompensés de leurs efforts. La vente aux enchères qui s'est tenue en soirée après le concours a tenu ses promesses. La championne Onyxia a été adjugée à 1 850 euros comme une autre génisse Osbourne. La star de la soirée, Miss BGS Junior a atteint 2 350 euros. Les acheteurs n'ont pas été oubliés puisque deux génissons et deux lots de doses leur étaient attribués par la ville de Châtillon à l'issue d'un tirage au sort.

AMK


Jemi Maie, Championne Jeune et Meilleure Mamelle.


Merveille, Championne Espoir.


Myreine Meilleure Mamelle Espoir.

Palmarès 2019

Championnat Adulte
Grande championne et championne adulte : Jouvence à l'EARL Saint-Roch (21)
Réserve adulte et Meilleure mamelle adulte : Hôtesse au Gaec Ferme des Loges (62)
Championnat Jeune
Championne jeune et Meilleure mamelle : Jemi Maie à l'EARL de la Maie (54)
Réserve jeune : Lalante au Gaec Chevallier-Jacoillot (21)
Championnat Espoir
Championne : Merveille à Alain Terrillon
Réserve Espoir Messe au Gaec Loosli (21)
Meilleure mamelle Espoir : Myreine au Gaec Chevallier-Jacoillot (21)
Concours génisses
Championne : Onyxia au Gaec des Sirchaux (55)
Miss BGS Junior et Réserve génisse et : Osbourne au Gaec Changarnier (21)
Prix spéciaux
Prix de famille : Lefebvre Vincent (59)
Prix d'élevage : Terrillon Alain (21)
Challenge départemental : 1/ Côte d'Or – 2/ Meuse – 3/ Pas de Calais
Challenge régional : 1/ Bourgogne Franche-Comté - 2/ Lorraine – 3/ Hauts de France
Meilleure laitière : Hôtesse au Gaec Ferme des Loges (62)
Meilleure fromagère : Coquine au Gaec Changarnier
Prix de longévité : Fiesta au Gaec des Sirchaux (55)
Prix génétique : Loterie au Gaec Colson (21)


Onyxia Championne Génisse.

Territoires

Un plan pour la transition énergétique du département

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre travaille depuis un an à la construction des Plans Climat Air Énergie Territorial. Un dispositif qui doit permettre de mettre en œuvre une transition énergétique sur les territoires nivernais. Explications avec Victoria Philippoff, chargée de mission animation stratégie et planification énergétique au SIEEEN.

Mis en place à la suite de la loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) prévoit d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. *«Cet outil est devenu obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants, mais c'est avant tout un outil apportant création d'emplois, autonomie au regard des fluctuations des marchés de l'énergie, c'est une source d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie pour les habitants»* nous explique Victoria Philippoff, chargée de mission au SIEEEN. Tous les secteurs sont concernés aussi bien l'espace urbanisé que les pratiques agricoles. Son contenu s'adapte à chaque territoire en fonction du contexte local mais il doit tout de même répondre aux objectifs nationaux : réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, diminution de 30 % de la consommation d'énergie fossile ou encore abaisser la part du nucléaire de 50 % d'ici 2025.

Le PCAET commence par un diagnostic approfondi du territoire suivi d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions. Tout au long de la démarche, est effectuée une évaluation environnementale stratégique permettant de mesurer et vérifier à chaque phase l'impact de la démarche sur l'environnement. Dans la Nièvre, le service *«Transition Énergétique Climat»* du SIEEEN accompagne 3 territoires "obligés" pour mettre en musique ce dispositif : Nevers Agglomération, la Communauté de Communes du Sud Nivernais et la Communauté de Communes des Bertranges. *«Nous mettons en lien ces trois territoires afin qu'ils puissent travailler sur des actions communes et partager leur expérience. Cette mutualisation apporte également une certaine cohérence et des complémentarités entre territoires, facilitant ainsi la mise en place et l'intégration des actions sur le long terme»*.

Ces trois PCAET ont débuté en avril 2018 avec un diagnostic et une analyse environnementale du territoire. De cette analyse, 36 fiches thématiques ont été établies parmi lesquelles : *«potentiel de production d'énergies renouvelables»* ; *«qualité de l'air»* ; *«réseau d'énergie»*, et *«adaptation au changement climatique : vulnérabilité»*. Depuis le 11 avril 2019, ce projet est passé à sa phase opérationnelle.

Plusieurs ateliers par territoire

Afin de construire un plan d'actions, plusieurs ateliers ont lieu dans le département. Ce fut le cas notamment le 7 mai dernier à Urzy autour de l'agriculture. *«L'objectif était de rassembler les élus et acteurs en lien avec la thématique pour coconstruire et réfléchir ensemble sur des actions possibles et adaptées aux territoires»* précise Victoria Philippoff. Il a été question de projet de méthanisation, et de développement de filière ENR (Énergie Renouvelables), d'efficacité énergétique en agriculture et de circuits courts. Des sujets déjà portés par la Chambre d'agriculture sous l'impulsion d'Étienne Bourgy, conseiller énergie. Le SIEEEN ainsi que les Collectivités entendent s'appuyer entre autres sur son expertise pour développer ce type de projets et les intégrer encore plus dans les politiques des territoires.

Les ateliers sur les énergies renouvelables et la maîtrise des énergies sont les thématiques étudiées par chaque territoire. L'aménagement, le bois et l'agriculture sont d'autres thèmes abordés mutuellement dans ces intercommunalités. Au final, sur la totalité des actions construites lors des différents ateliers, une vingtaine seront retenues pour faciliter leur mise en œuvre.

À partir de juillet, l'autorité environnementale, le préfet de région ainsi que le président de région émettront un avis sur les orientations prises durant ces ateliers thématiques. Une consultation publique d'une durée d'un mois est prévue à l'automne. Elle permettra au grand public de s'emparer du sujet et d'éventuellement poser des questions aux parties prenantes du plan. Enfin, le PCAET sera définitivement validé en décembre de cette année pour une mise en œuvre début 2020. *«Nous aurons donc 6 ans pour réaliser les actions du PCAET avec une révision à mi-étape et un bilan à la fin»* précise en conclusion Victoria Philippoff.

THÉOPHILE MERCIER

Contacts
Victoria Philippoff : 03 86 59 76 90 ou par mail victoria.philippoff@sieeen.fr
Contact des chargés de mission par territoire :
Charlotte Detaille, Agglomération de Nevers : 03 86 61 66 06 ou par mail cdetaille@agglo-nevers.fr
Fabien Lepeytre, Communauté de Communes du Sud Nivernais : 03 86 77 39 89 ou par mail f.lepeytre@ccsn.fr
Gaëlle Puech, Communauté de Communes Les Bertranges : 03 86 69 69 06 ou par mail gaelle.puech@cclnb.fr

Zoom sur… Le SIEEEN

La mission du SIEEEN consiste à relayer localement les politiques publiques. Le syndicat départemental d'Énergie agit pour mettre en œuvre la stratégie énergétique départementale qui vise, entre autres, à réduire la dépendance de la Nièvre aux consommations d'énergie. Ainsi il a encouragé et accompagné les trois établissements publics de coopération intercommunale : Agglomération de Nevers, Communauté de Communes du Sud Nivernais, Communauté de Communes Les Bertranges. Le SIEEEN accompagne également deux territoires dans leur programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS) : Communauté de Communes Les Bertranges et la Communauté de Communes Haut Nivernais-Val d'Yonne. Aujourd'hui, il propose de faciliter la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux pour les territoires dits « obligés » ou « volontaires » et rassemble tous les acteurs de la transition énergétique de la Nièvre pour faciliter la transversalité entre structures. Pour en savoir plus vous pouvez contacter le service Transition Énergétique Climat du SIEEEN.

Emploi

Cumul emploi et retraite : les règles à connaître

Le cumul emploi retraite est assez courant pour faire face au besoin de main-d'œuvre en période de forte activité agricole, ou encore l'emploi comme salarié d'un cédant proche du départ à la retraite. Cependant, un certain nombre de conditions est posé pour que le cumul s'opère sans suspension de la retraite.

Un retraité peut être embauché par une entreprise sans suspension de ses retraites sous réserve de respecter une de ces conditions :

- S'il a perçu toutes ses retraites légales et complémentaires et satisfait aux conditions requises pour cela :

L'âge de 62 ans et le nombre réglementaire de trimestres (selon son année de naissance) ;

- S'il satisfait à une condition d'âge : il a atteint l'âge de 67 ans ;

Le retraité qui ne satisfait pas à ces conditions peut être embauché :

- Sous réserve de respecter un plafond de ressources : la retraite est payée à condition que le total des revenus d'activité et des retraites de salarié (bases et complémentaires) ne dépasse pas la moyenne des 3 derniers salaires. En cas de dépassement, le montant des pensions salariées sera réduit en fonction du dépassement.
- Et il ne peut reprendre un emploi chez son ancien employeur avant un délai de 6 mois.

Depuis janvier 2015, la nouvelle activité n'ouvre pas de nouveaux droits à la retraite. Pour l'employeur, Il n'y a aucune particularité en ce qui concerne les cotisations sociales et les autres charges MSA. L'employeur doit calculer les cotisations salariales et patronales dans les conditions habituelles, y compris au titre de l'assurance vieillesse.

Les anciens chefs d'exploitation à la retraite peuvent reprendre une activité salariée y compris sur leur ancienne exploitation.

Pour toute information complémentaire, contactez Charlotte Leclerc, juriste en droit social, au 03 86 93 40 94.

FDSEA 58

En bref

Dégâts de corvidés sur cultures Procédure de demande d'autorisation de destruction

De nombreux agriculteurs ont dernièrement sollicité la FDSEA, les JA et les techniciens de la chambre d'agriculture, confrontés à des dégâts importants de corvidés.

La destruction du corbeau, qui est un animal classé nuisible, est soumise à une autorisation individuelle de destruction qui est délivrée par la DDT sur demande déposée auprès de ses services. Un formulaire dédié, disponible auprès de la FDSEA et des JA, mais également auprès du service Eau, Forêt, Biodiversité de la DDT est ainsi à remplir par la personne souhaitant bénéficier d'une autorisation de destruction.

Seul le détenteur du droit de destruction (propriétaire, fermier ou titulaire de plan de chasse) peut déposer une demande d'autorisation individuelle de destruction. Ce droit de destruction peut également être délégué par le détenteur à un tiers à l'aide d'un second formulaire également disponible auprès des structures précédemment citées. Attention cependant, seul un titulaire de permis de chasse valide peut entrer en action de destruction.

SERVICE SYNDICAL – FDSEA 58

Formation

28/06 Boviclic

La Chambre d'agriculture et l'EDE vous proposent une formation à l'utilisation de l'outil Boviclic Web le vendredi 28 juin dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Nevers. Cette formation est en deux parties : de 09h à 10h module inventaire(déclaration EDE) et de 10h à 12h30, module technique et téléphone. Possibilité d'assister à l'une ou l'autre des formations. Cette dernière réalisée en groupe est facturée 55€ HT. Elle est gratuite pour les éleveurs qui sont passés de Boviclic PC à Boviclic Web ou qui n'ont pas le module inventaire.

Renseignements et inscriptions : 58@boviclic.fr ou 03 86 93 40 40

▶ Agenda

15/06 AQPS Sprinter Show
Le syndicat des AQPS de la Nièvre organise le 15 juin à Decize le Sprinter Sacré Show. Un événement organisé dans le cadre des 48 de l'AQPS et de l'obstacle. Au programme : concours de modèle et d'allure. Plus d'infos à l'adresse : decize.aqps@gmail.com

19/06 AG du Service de remplacement
Le service de remplacement organise son assemblée générale le mercredi 19 juin à partir de 18H à la salle des fêtes de Rouy. Renseignements au 03 86 93 40 93

19/06 Journée technique fourrages
Le concessionnaire Malecot-Poirier Agri organise une journée portes ouvertes de l'entreprise le mercredi 19 juin au lieu dit Louvrault 58110 Chougny. Au programme dès 14h : Présentation de la gamme Krone, démonstration dynamique, et intervention d'experts fourrage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : Collation et repas nocturne sur réservation ! Renseignements et inscriptions : Guillaume Dufour : 06 31 35 49 61 Confirmez votre inscription par sms !

27/06 Contrôle sur les aides agricole
La direction départementale des territoires (service économie agricole) met en place, pour la quatrième année consécutive, une journée d'information sur les contrôles des aides agricoles européennes à destination de tous les exploitants agricoles et organismes en lien avec l'agriculture. Cette séance, organisée sous forme de contrôles pédagogiques, se tiendra : Jeudi 27 juin 2019 de 9h00 à 17h00 au GAEC de Villotte à Entrains-sur-Nohain. Inscription préalable par téléphone au 03 86 71 52 87 ou par mail à : christine.bonnot@nievre.gouv.fr. (Possibilité de restauration sur inscription uniquement).

29/06 Made in viande
La FDSEA et les JA en partenariat avec le réseau #Agri demain organisent une randonnée gourmande à travers champs. Un événement organisé dans le cadre des rencontres Made in Viande. Au programme, 6 km de balade pour découvrir l'élevage charolais local avec trois fermes familiales: le GAEC des Dochamps, le GAEC Taupin chez Régis et Florian Guyard. Le départ est fixé à 09h au Gaec des Dochamps, Grande rue à Saizy. Infos 06 47 46 42 91



Élevage

L'année du mouton se poursuit à la Chambre d'agriculture

Une après-midi sur la filière ovine a été organisée le 24 mai dernier à Montigny-sur-Cannes sur l'exploitation de Laurence et Gilbert Laborde. Objectif : dresser un état des lieux et trouver des solutions pour adapter la filière aux attentes des consommateurs. Des échanges intéressants malgré la faible participation des éleveurs du département.



Les échanges ont permis d'entrevoir des solutions pour relancer la filière ovine dans le département.

La Chambre d'agriculture poursuit sa promotion de la filière ovine dans le département. Le dernier événement sur le sujet a eu lieu le 24 mai dernier sur l'exploitation de Laurence et Gilbert Laborde à Montigny-sur-Canne. Plusieurs intervenants se sont succédés à la tribune à commencer par Marie Carlier de l'Institut de l'Élevage. Cette dernière a brossé les grandes tendances du marché mondial. À ce jour, la part de la production ovine est de 9,5 millions de tonnes (chiffre de 2017) dont 52 % proviennent de Chine puis de l'Afrique pour 19 % de l'Europe et de l'Océanie pour 12 %. Sur le plan des échanges commerciaux, l'Océanie tire son épingle du jeu en fournissant environ 70 % de la viande ovine dans le monde. Au sein de l'Union Européenne, la France reste le deuxième consommateur et le troisième producteur européen de viande ovine. Les Français consomment en moyenne 2,4 kg de viande ovine.

Une production Française en recul

Si l'on regarde les chiffres du marché Français, on peut s'apercevoir que les importations pèsent plus que la production. 56 % de la viande ovine consommée dans notre pays provient de l'importation, le reste (soit 44 %) est issu d'abattoirs français. En France, l'essentiel du cheptel est situé dans des zones moins favorisées (autour de Roquefort, en Corse et dans les Pyrénées Atlantique). Pour Marie Carlier, les éleveurs ovins français ont tout intérêt à travailler sur les signes de qualités pour se distinguer. Les exemples déjà développés en France laissent entrevoir une augmentation de la production sous ces labels (Label Rouge, IGP, AB). Cette production sous SIQO a représenté en 2017, 15 % de la production Française. Selon la technicienne de l'Idel, ces différentes distinctions permettraient sans doute de rajeunir l'image de la filière ovine qui est de plus en plus vieillissante. En 2018, la moitié du volume de vente en France a été achetée par des séniors ou des couples d'âges moyens.

Des initiatives locales se développent

Malgré la situation morose de la filière, des initiatives locales se développent, à l'image de l'association *«l'agneau près de chez vous»*. Cette organisation présidée par Florent Brideron a été créée en 2007 et elle regroupe aujourd'hui 16 éleveurs de la Nièvre et de l'Yonne. En 2018, 2 500 agneaux ont été commercialisés par cette association. Des bêtes qui sont abattues à Cosne-sur-Loire. L'association vend 90 % de sa production auprès de six boucheries regroupées sous la bannière *«le bœuf tricolore»*. Sur le plan de l'organisation, les agneaux gérés par l'association sont âgés de moins de 180 jours et sont élevés puis engraissés chez l'éleveur et nourris sans OGM. Le prix est fixé pour l'année le 1er janvier et dégressif par tranche de poids à partir de 21 kg. Cette année le prix est de 6,95 € par kg de carcasse entre 17 et 21 kg. Voici un exemple d'organisation qui pourrait servir de base de travail pour la filière en locale.

THÉOPHILE MERCIER

Emploi

Moissons 2019 : dérogation au temps de travail

En tant qu'organisation syndicale représentative des employeurs agricoles, la FRSEA BFC a demandé à la DIRECCTE une dérogation à la durée hebdomadaire du travail pour effectuer les moissons dans les meilleures conditions.


Pour bénéficier de la dérogation, il faut contacter le service emploi au 03 86 93 40 94.

La loi fixe des durées maximales de travail, hebdomadaires ou journalières à ne pas dépasser. Ainsi, l'exécution d'heures supplémentaires ne peut avoir pour effet de porter à plus de 48 heures la durée de travail au cours d'une même semaine. Cette durée maximum, couplée au manque de main-d'œuvre qualifiée, peut s'avérer inadaptée aux périodes de récolte telles que les moissons. C'est pourquoi la FDSEA 58 telle que la loi l'y autorise, a demandé à la Direccte via la FRSEA BFC, la possibilité de déroger ponctuellement à cette durée maximum.

Par une décision du 26 mai 2019, la Direccte nous a fait part de son accord à ce dépassement. Ainsi, entre le 20 juin et le 15 août 2019, toutes les exploitations agricoles nivernaises auront la possibilité pour les travaux de moissons, de porter la durée hebdomadaire de travail à 60 heures pendant 4 semaines consécutives ou non, pour tous les salariés majeurs permanents ou saisonniers. En compensation, les employeurs devront accorder en plus du paiement des heures supplémentaires aux taux prévus par la convention collective, un repos compensateur de 50 % de la durée du travail comprise entre 48 heures et 60 heures hebdomadaires. Les heures effectuées au-delà de 48 heures et les repos accordés devront être consignés et tenus à disposition de l'Inspecteur du Travail compétent pendant une durée d'au moins un an.

Si vous souhaitez utiliser cette possibilité de dérogation sur votre exploitation, contacter votre service emploi au 03 86 93 40 94. Charlotte Leclerc, juriste en droit social vous indiquera les démarches à effectuer.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

Viticulture

Une installation réussie

Mallorie Pabiot s'est installée sur l'exploitation viticole avec son père il y a un peu moins d'un an. Elle évoque pour nous sur son parcours et les raisons qui l'ont amenée à revenir sur l'exploitation familiale. Rencontre.



Dominique et Mallorie Pabiot dans leur boutique à Tracy-sur-Loire.

C'est une militante de la nature et de la biodiversité qui nous a ouvert les portes de son exploitation. Mallorie Pabiot est installée avec son père Dominique depuis août 2018 sur l'exploitation viticole située à Tracy-sur-Loire. Pourtant, son installation n'était pas si évidente que ça. *«J'ai toujours été intéressée par l'humanitaire mais il y avait l'exploitation de mon père qui me tendait aussi les bras»* avoue-t-elle, sourire aux lèvres. Alors pour tenter de résoudre le dilemme Mallorie passe en 2015 un BTS viticulture - œnologie dans le Jura avec une spécialité en agriculture biologique et une licence l'année d'après de Responsable de projet humanitaire. *«J'ai pu partir par la suite au Rwanda, au Cameroun et en Haïti. J'ai travaillé sur des projets avec une dominante écologie et environnementale. J'ai été employée par des petites associations de paysans, je préférais être en contact direct avec les bénéficiaires»* précise la jeune femme de 26 ans. Après toutes ces expériences professionnelles, Mallorie fait le constat que ses missions restent à petite échelle. Elle avait le sentiment de ne pas être assez efficace par rapport à tous les enjeux actuels. C'est ainsi qu'elle fait le choix de revenir en France et de s'installer avec son père, tout en gardant l'envie et la détermination de *«faire sa part»*.

Objectif 100 % bio

En août 2018, le Domaine Dominique Pabiot devient donc le Gaec Dominique et Mallorie Pabiot. La jeune femme s'est installée sans la DJA, ayant jugé la procédure peu tournée vers le secteur viticole. Elle a donc pris des conseils auprès de Sicavac et de BioBourgogne. La jeune viticultrice s'est installée avec une stratégie claire : réduire au maximum l'utilisation des phytosanitaires et réduire les déchets de manière générale. *«Pour moi la base de la vigne c'est d'avoir des insectes et une vie microbienne»* estime-t-elle. Un tel changement de stratégie s'accompagne forcément par des aménagements aussi bien du matériel que de la méthode de travail, mais qui semblait nécessaire aux yeux de son père. *«C'est certain que sans son installation, j'aurais continué comme avant. À 56 ans, je ne me serais jamais lancé dans de nouvelles méthodes. Il y avait donc deux solutions : soit je cherchais un repreneur, soit j'acceptais un associé»* explique Dominique Pabiot. Aujourd'hui, lui et sa fille exploitent 11 hectares en sauvignon pour la production de Pouilly Fumé. Quatre hectares sont pour le moment en cours de conversion en agriculture biologique et en biodynamie. *«Mon objectif est de convertir l'ensemble de l'exploitation d'ici cinq ans»* précise la jeune femme. *«Nous étions de toute manière en agriculture raisonnée avant l'installation de Mallorie car je n'intervenais dans mes vignes que lorsque c'était vraiment nécessaire»* explique à son tour Dominique.

«Mon objectif avec la Biodynamie est d'améliorer la vie du sol et renforcer les défenses immunitaires de la vigne. Aussi, je me suis équipée en interceps et en disques pour réaliser le désherbage mécaniquement. J'ai déjà appliqué une préparation 500 P à base de bouse de corne préparée mélangée à de la valériane. Une silice (501) sera prochainement épandue. Ce sont des préparations utiles pour relancer la vie du sol, réduire le stress de la vigne et favoriser la croissance de la plante».

Un débouché à l'export

La production du Gaec est en moyenne de 90 000 bouteilles par an. Une production qui est également exportée aux Pays-Bas, aux États-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne. *«Nous faisons aussi partie de l'association «Vignerons et Patrimoine» créée depuis dix ans. Nous sommes une vingtaine de vignerons réunis dans le but d'avoir un impact plus important, de permettre une offre unique à nos clients professionnels (commande panachée). Le but de cette organisation est d'être représenté en France et à l'étranger pour commercialiser nos bouteilles»*. L'avantage est d'avoir des coûts réduits et de développer de nouveaux marchés *«comme récemment en région parisienne»* expliquent en chœur Dominique et Mallorie. Le père et la fille sont aussi présents sur des salons des vins comme à Wine Paris, ProWein et Vinexpo.
Récemment l'exploitation a remporté le prix du meilleur accrochage de toile lors du festival FIAAC *«un grand week-end d'art en Pouilly-Fumé»*.

THÉOPHILE MERCIER

Domaine Dominique et Mallorie Pabiot
« Les loges »
58 150 Tracy sur Loire
06 14 34 75 47 / 06 27 17 13 32
Email :
dominique-pabiot@orange.fr ou contact@dominiquepabiot.com



Mallorie Pabiot lors du détartrage et nettoyage d'une de ses cuves.



Soufflet Agriculture

Les variétés à adopter

Comme chaque année, Soufflet Agriculture a proposé aux agriculteurs de visiter ses plateformes d'essais de cultures à Lézinnes : différentes variétés mises en place et testées qui servent de « vitrines » pour choisir au mieux ses semences. La nouveauté de 2019 : des essais en agriculture biologique.



Présentation par Emmanuel Bonnin, technicien filière, de la nouvelle orge brassicole résistante à la jaunisse nantissante de l'orge (JNO) : Hirondella.

Soufflet agriculture organise chaque année des visites de plateforme d'essais. L'occasion pour les agriculteurs de venir découvrir les variétés de demain et leurs caractéristiques, mais aussi d'échanger plus globalement sur les cultures et les problématiques locales. Le 22 mai dernier, les parcelles d'essais de blé, d'orge d'hiver et de pois d'hiver ont été présentées. Sans oublier le colza, qui n'a jamais autant interrogé que cette année. Emmanuel Bonnin, technicien filière de Soufflet agriculture, fait le point sur cette culture malmenée : « L'année climatique 2018-2019 a permis de voir du jamais vu : des colzas semés après le 15 août péricliter, des colzas dépérir à cause de la succion des pucerons en octobre puis des avortements massifs de siliques en avril, sous l'effet cumulé de la sécheresse et des gelées matinales, avec une cohorte indomptable de méligèthes et donc des retournements début mai ! Les surfaces vont encore chuter cet automne et le peu d'hectares restant méritera une conduite hors pair : semis précoce, variété vigoureuse, densité de semis claire… et fertilisation adaptée. » Pour remédier à l'absence de colza, le pois et la féverole d'hiver ou de printemps ou encore la lentille et le pois chiche, dans le cadre d'un contrat de filière, représentent des alternatives intéressantes.

Des essais en agriculture biologique

Soufflet agriculture développe sa filière bio depuis cinq ans et a présenté pour la première fois des essais en agriculture biologique le 3 juin dernier. À destination des agriculteurs convertis en conversion, et à tous ceux qui se posent des questions, l'objectif de la visite était de présenter les variétés proposées et leurs caractéristiques., d'échanger, de se renseigner, mais aussi de faire le lien avec l'intégralité des filières, jusqu'à la transformation et les besoins qui en émanent. « On recherche le meilleur compromis entre variété, soit qualité agronomique, et besoins des débouchés niveau caractéristiques techniques. D'où la présence de nos professionnels de la brasserie et de la meunerie, pour que les agriculteurs prennent conscience des besoins des marchés. » explique Jonathan Nonotte, technicien bio du négoce. En étant au courant des attentes de la transformation, les agriculteurs ont conscience de l'importance de la qualité de leur production. En blé notamment, trouver le meilleur compromis entre qualités agronomiques et caractéristiques technologiques recherchées est au centre des préoccupations. Le développement des filières bio passe par la maîtrise technique, mais aussi par la recherche de compromis et l'adaptation des transformateurs. D'ailleurs, en meunerie, des essais de panification vont être réalisés avec des variétés typées rendement très intéressantes agronomiquement, mais qui présentent des taux de protéines faibles.



Visite des essais de variétés de blé bio à Lézinnes.

ORIANNE MOUTON

Crise du sucre et sécheresse

Une mauvaise année pour les planteurs de betterave

La confédération générale des planteurs de betteraves de l'Yonne (CGB de l'Yonne) a tenu son assemblée générale le 21 mai dernier pour dresser le bilan d'une année 2018 bien compliquée, entre des cours mondiaux au plus bas et des rendements impactés par la sécheresse.

Des planteurs de betteraves en plein doute sur l'avenir de leur culture. C'est le sentiment global qui émane de l'assemblée générale de la CGB. Les problématiques se multiplient et jouent sur la production betteravière soumise à des cours mondiaux plus que fluctuants.
Sur le dossier des néonicotinoïdes interdits en traitement de semences, Didier Renoux, président de la CGB de l'Yonne, regrette, malgré la multitude d'actions et de demandes «*qu'aucune dérogation n'ait été autorisée par le gouvernement français, contrairement à 12 pays européens sur les 18 qui produisent de la betterave. C'est un échec économique pour nos fermes*». Les alternatives de traitements foliaires sont «*au moins 2 voire 3 fois plus coûteuses*.» Une belle illustration de la distorsion de concurrence qui sévit sur le secteur, liée à de grosses différences de produits autorisés et d'aides à la production entre les pays.
La campagne 2018, marquée par des cours mondiaux en chute libre, a connu de lourdes problématiques de paiement « nos deux groupes coopératifs ont renié leurs engagements en matière de valorisation de cette récolte 2018 » se désole Didier Renoux. En effet les prix annoncés à la signature des contrats n'ont pas pu être honorés et ont été revus à la baisse pour la campagne 2018. Pour la campagne 2019, les incertitudes pèsent sur le prix qui n'est parfois pas garanti ou pas annoncé dans les contrats.

Une lueur d'espoir dans l'éthanol

Avec le développement des énergies renouvelables, la production d'éthanol est une chance pour la production betteravière. L'E85 est en plein essor, dans la lignée de l'E10, et le syndicat espère que cet envol permettra une meilleure rémunération de la betterave dans un avenir proche.
Heureusement, ce n'est pas la seule lueur d'espoir pour les planteurs de betteraves, comme l'a expliqué Timothée Masson, du service économique de la CGB, au travers d'une présentation sur « la crise du sucre : la comprendre pour en tirer des conclusions. » Après avoir atteint des cours du sucre mondiaux jamais atteints depuis 10 ans, autour de 285-290 €/t en 2018, à cause d'une explosion de la production indienne qui a déstabilisé les marchés déjà bien saturés, les prévisions sont plus encourageantes. Entre le cours du réal, la monnaie brésilienne, le prix du baril de pétrole et la production de sucre roux et ses spéculations, le cours mondial du sucre connaît une volatilité conséquente. Mais en globalité, il s'annonce rémunérateur sur le long terme selon Timothée Masson, à condition de s'adapter au marché en ajustant annuellement les surfaces au marché.



Didier Renoux, président de la CGB de l'Yonne

▶En chiffres

Les chiffres clés 2018 de la betterave sucrière dans l'Yonne
150 planteurs
3 sucreries : Ouvré fils, Téréos et Cristal Union
2 600 ha 64,5 t à 16° sucre (moyenne 5 ans : 81,5 t à 16° sucre)
Pour la campagne 2019 : 157 planteurs sur 2 340 ha

ORIANNE MOUTON

Innov'Action

L'assolement, la base de l'agriculture biologique

Converti au bio depuis 2010, Stéphane Puissant, agriculteur à Ouanne, a abordé, devant une dizaine d'agriculteurs, vendredi dernier, la construction de l'assolement en agriculture biologique, dans le cadre d'une journée Innov'action.



Stéphane Puissant présente sa parcelle aux agriculteurs venus se renseigner lors de la journée Innov'action sur la conversion en agriculture biologique.

«L'objectif de cette journée est de soulever les questions que les agriculteurs peuvent se poser pour la conversion en bio», indique Marianne Roisin, conseillère en agriculture biologique à la Chambre de l'agriculture. Depuis 2015, de plus en plus d'agriculteurs se convertissent au bio. *«L'important est de pouvoir les accompagner au maximum, notamment en faisant visiter des exploitations»*, continue-t-elle.
Passer du conventionnel au bio, Stéphane Puissant, agriculteur à l'EARL du Déffand, à Ouanne, en a fait l'expérience. *«Ma première conversion, c'était en 2010. Au départ, c'est venu de l'envie de produire autrement»*, confie-t-il. *«À Déffand, j'ai une partie d'exploitation qui est sur un captage. À un moment, le captage nous obligeait à faire de la prairie pour réduire les produits phytos. Je me suis dit que la seule façon de remédier à ce problème était de passer en bio. Aujourd'hui, je suis à 100 % bio»*.

«Travailler sur l'anticipation»

Alors, quelles sont les étapes pour se tourner vers le bio ? *«Pour se convertir, il faut veiller à bien respecter son assolement, on aura moins de soucis après»*, explique Stéphane Puissant. *«C'est une base. Ce que j'explique lorsque je fais des études de conversion, c'est de faire un assolement sur neuf ans : trois ans de conventionnel, trois ans de conversion et trois ans de bio. Puis, je regarde ce qu'il se passe au niveau de la marge globale d'exploitation»*, poursuit Marianne Roisin. *«Après, je dis aux agriculteurs d'observer ce qu'il se passe sur la parcelle et sur les marchés, car au fil du temps, ça peut changer. Et surtout de s'adapter à la parcelle. Ça demande beaucoup d'observation et de réflexion. Et on travaille sur l'anticipation»*.
La gestion des problèmes en agriculture bio n'est pas la même qu'en conventionnel. *«En conventionnel, en cas de problème, il y a une solution chimique qui résoudra certainement le problème. En bio, il faut éviter que le problème arrive car il n'y aura pas de solution immédiate. L'assolement sera impacté sur plusieurs années. Alors il faut réfléchir à chaque fois aux conséquences immédiates et à long terme sur chaque chose que l'on fait. C'est une autre façon de travailler»*, assure Marianne Roisin. *«On revient un peu comme dans le temps. On est plus technique. On travaille beaucoup plus le levier agronomique. Il faut plus travailler les champs pour faire germer le maximum d'adventices pour qu'il y ait moins de problèmes de culture. C'est plus de temps et plus de surveillance. Du moins, on ne surveille pas la même chose qu'en conventionnel»*, reprend Stéphane Puissant.
Un conseil pour débuter sa conversion ? *«Je dirais que le plus important est de pouvoir vendre sa récolte le plus proprement possible. D'où l'investissement dans un trieur»*, conclut l'agriculteur.

CHRISTOPHER LEVÉ

GIE des fruits du Sud Auxerrois

Pour une filière fruits dynamique en Bourgogne Franche-Comté

Né d'un besoin d'organisation collective, le GIE du sud de l'Auxerrois redonne depuis 5 années de la valeur à la filière « cerise », menacée pourtant de désuétude dans le département.

Depuis 20 ans, la production de fruits du département de l'Yonne, plus particulièrement celle des cerises, n'a cessé de diminuer au profit des vignes et des grandes cultures, qui pour de multiples raisons sont plus rentables et plus *«faciles»*. En 2013 et après deux années de calamités, suite à des aléas climatiques, et en vue de répondre à une problématique logistique majeure, les producteurs ont décidé de s'organiser et de créer le GIE des fruits du sud auxerrois. Cette association répond, à un besoin de mutualisation de moyens, notamment pour optimiser la commercialisation de cette production locale de haute qualité. Ce projet vient redonner de la valeur aux cerisaies, intransmissibles hier faute d'une filière offrant des garanties aux jeunes producteurs.

Un GIE sain et encore en développement

Le GIE vient de tenir son assemblée générale ordinaire annuelle. L'année 2019 commence très mal avec, à nouveau, des épisodes successifs de gel qui affectent la floraison trop hâtive à cause d'un début de printemps très chaud. La procédure de demande de calamités agricoles est à nouveau engagée. Pour son 5ème exercice, la gestion du GIE reste saine puisque le groupement redistribue son résultat à ses adhérents. De plus, la Cuma des producteurs, jointe au GIE, investira cette année dans du nouveau matériel.

La région BFC motivée pour la conservation du verger icaunais

Pour autant, les projets ne s'arrêtent pas là puisque la Région Bourgogne Franche Comté tend aujourd'hui la main à la filière pour lui proposer un accompagnement. Pour la Région, la filière est synonyme de dynamisation économique du territoire. Le maintien de l'activité est bien sûr essentiel au revenu des producteurs. Au-delà, la filière est aussi pourvoyeuse d'emplois non délocalisables. La Région souhaite enfin éviter l'arrachage des vergers qui sont des sites d'intérêt faunistique et floristique majeurs pour la biodiversité et les paysages.

Un projet collectif en gestation

L'assemblée générale vient de mandater son président : Alain Duruz présentera le 2 juillet à Dijon au Conseil régional une proposition de feuille de route à coconstruire avec la Région : améliorer le renouvellement du verger, travailler à sa restructuration, encourager les équipements collectifs face aux risques, tout en veillant au développement de moyens collectifs de production

La commercialisation reste un enjeu fort, enfin l'accompagnement des producteurs sera un élément déterminant du maintien d'un verger transmissible dans l'Yonne. Histoire à suivre…

GIE SUD AUXERROIS

En bref

Loup Mise en place d'une cellule de veille dans le cadre du plan national d'actions

Le préfet de l'Yonne, suite à l'attaque d'un troupeau survenue le 9 juin 2019 sur la commune d'Arthonnay, met en place une cellule de veille dans le cadre du Plan national d'actions (PNA) 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage.
Composée de représentants des services de l'État, des collectivités, des professions agricoles et forestières, des associations de protection de la nature, de l'association départementale des lieutenants de louveterie et de la fédération départementale des chasseurs, cette instance a pour missions principales :
- de communiquer les données disponibles à l'ensemble des acteurs ;
- d'assurer le suivi de la présence du loup dans le département ;
- d'évaluer les mesures de protection à mettre en œuvre ;
- de mettre en place un protocole d'action adapté et réactif, en fonction de l'évolution de la situation locale ;
- de diffuser une information transparente et objective auprès du public.

Cette cellule sera installée par le préfet de l'Yonne le jeudi 20 juin 2019.
En cas d'observation de loup ou d'indices de sa présence, contacter rapidement le service départemental de l'ONCFS : 03 86 80 21 68.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE L'YONNE

Troisième édition du marché à la ferme des Bodeaux

Des produits locaux dans les assiettes

Au marché à la ferme des Bodeaux, 18 producteurs et artisans étaient présents, lundi, dans le cadre des Fermes et caves ouvertes, pour faire découvrir aux visiteurs des produits locaux et créations uniques. L'occasion de repartir avec quelques mets, à consommer sur place ou à emporter.

Vins, miel, confitures, foie gras, fromage, macarons ou bien plantes médicinales, savons, bijoux, poteries… Il y en a pour tous les goûts au marché à la ferme des Bodeaux, organisé par Christelle et Romuald Magny de l'EARL des Bodeaux. « *C'est la troisième année qu'on fait ce marché et la deuxième année qu'on propose des repas. L'an dernier, on a fait 120 repas* », indique Christelle Magny. «*Il y a 18 producteurs et artisans, du sculpteur de buis, aux perles de verres, en passant par les producteurs de fromage de chèvre, de macarons, de miel, de glaces…*», poursuit-elle. «*Le but de la journée, c'est que les gens puissent venir chercher un repas complet, de l'apéritif au dessert*».

Le chili, nouveauté de cette année

Alors, que nous proposent les producteurs du jour ? «*Un pouilly fumé en apéritif, c'est ce qu'on m'a le plus demandé*», répond Arnaud Laplanche de la Cave de Toucy. Accompagné d'un toast de rillettes de bœuf ou de terrine au poivre vert et d'un bouchon de fromage de chèvre, pour le plaisir des papilles. De quoi s'ouvrir l'appétit avant de déguster le plat principal, proposé par Christelle et Romuald Magny. «*Un Chili con carne, une nouveauté de cette année*», assure Christelle Magny, accompagné d'un vin rouge d'Irancy «*un peu étoffé*», conseillé par Arnaud Laplanche. Et pour terminer par une petite touche sucrée, Florence Bachmann a tout un assortiment de glaces à faire découvrir. Les classiques, vanille, chocolat, fraise et quelques autres inhabituels comme celles à l'abricot ou à la banane. Allez, on se laisse tenter par la douceur des macarons de Sylvie Lardin, «*qui se marient très bien avec un crémant de Bourgogne*», conclut Arnaud Laplanche.

CHRISTOPHER LEVÉ



Le chili, servi par Samuel, est l'une des nouveautés de cette année.



Arnaud Laplanche et sa famille conseillent les vins s'accordant avec le menu du jour.

De la gourmandise à l'assiette



Sylvie Lardin propose 40 variétés de macarons.

Sucré, salé, on a tous un côté gourmand. Et lorsqu'il y a un stand de macarons sur un marché, le détour est inévitable. «*Je propose quarante variétés de macarons*», lance Sylvie Lardin, productrice à Dannemoine. «*Je pars du fruit, à sa base et je fais tout moi-même. Et j'adapte ma technique en fonction du fruit*». Certains ont une coque particulière. « *Je fais des symboles sur quelques macarons pour les différencier, car parfois, selon le fruit, ils ont la même couleur. C'est ma marque de fabrique*». On se laisse tenter par un macaron à la noisette. Un pur délice. Craquant dessus et fondant à cœur, un vrai moment de gourmandise. Tout comme celui au citron et litchi qui se marient parfaitement bien. «*Celui-ci est né par accident*», rit-elle. «*Distraite, j'ai mis du fourrage litchi dans une coque au citron. La recette m'a plu alors je l'ai gardée.*» Une heureuse erreur à l'image de l'origine de la tarte tatin.

Filière bois

L'enjeu du changement climatique

Vendredi dernier, Jean-François Dhôte, chercheur à l'Inra, était à Auxerre pour animer une conférence sur «le rôle des forêts et de la filière bois dans l'atténuation du changement climatique». Un constat actuel et des prévisions possibles ont été abordés.

« C'est une urgence de s'attaquer à la réduction de gaz à effet de serre». C'est par ces mots que Jean-François Dhôte, chercheur à l'Inra a commencé sa conférence sur *«le rôle des forêts et de la filière bois dans l'atténuation du changement climatique*». Une étude *«commandé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en 2015, à l'Inra et à l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)*», indique Jean-François Dhôte.

Les forêts et plus largement la filière bois sont considérées comme stratégiques pour l'atténuation du changement climatique, notamment grâce à leur capacité de stockage du carbone et de limitation des émissions de gaz à effet de serre. *«L'Inra et l'IGN ont apporté des compétences particulières pour imaginer ce que pouvaient devenir les forêts, sous différents scénarios»*, poursuit le chercheur, dans le but de stimuler le rôle de la filière forêt-bois. «*Le ministère était intéressé en particulier par le fait que les chercheurs s'occupent du changement climatique dans tous les aspects de la question, pas seulement sur ce que les forêts peuvent faire pour l'atténuer, mais aussi sur ce que l'on peut faire pour les adapter à ce qui va se passer, pour prévenir l'apparition de grandes crises forestières, ou en tout cas réduire la quantité des dégâts*», explique Jean-François Dhôte.



Jean-François Dhôte, chercheur à l'Inra, a animé la conférence, vendredi dernier, à Auxerre.

Trois scénarios étudiés

«*Mobiliser du bois n'est pas un geste contre mais pour l'environnement*», assure le chercheur à l'Inra. Trois scénarios ressortent de l'étude menée : l'extensification et l'allègement des prélèvements en bois, la dynamisation territoriale avec des trajectoires divergentes empruntées par les acteurs de la filière bois et les politiques forestières, et l'intensification de prélèvements en bois avec un plan de reboisement. Des scénarios différents qui verraient dans tous les cas des bénéfices tangibles en matière de biodiversité et de services écosystémiques. «*Avec les questions liées au changement climatique, on a vraiment besoin d'accélérer l'innovation*», conclut Jean-François Dhôte.

CHRISTOPHER LEVÉ

Territoires ruraux

Un projet, une question ? Pensez MSA Services

L'association MSA Services Bourgogne Franche-Comté, présidée par Bernard Virely, a tenu son assemblée générale en Côte d'Or. L'occasion de fêter dix années de développement d'une batterie de services « santé » à destination des acteurs territoriaux et de s'interroger sur les déploiements à venir.



Soutenir et accompagner les initiatives et les acteurs locaux (professionnels, élus, populations) dans leurs projets et le développement de nouveaux services, telle est la vocation et la raison d'être de MSA Services.

Dix ans cela se fête, surtout dix années de croissance à bon régime, soutenue par «*une équipe solide*» comme le souligne Bernard Virely, président de l'association MSA Services Bourgogne Franche-Comté, structure qui œuvre dans le domaine de la santé et de l'accompagnement de projets de santé innovants dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.
Tout a commencé par la mise en place des maisons et centres de santé où MSA Services BFC a fait ses premières armes et construit une solide expertise en matière d'ingénierie. Si cette activité connaît un certain ralentissement du fait d'une bonne couverture territoriale et de restrictions budgétaires côté ARS (Agence régionale de santé), le volet formation a pris le relais et cette activité connaît aujourd'hui un très fort développement. Souvent considérée comme le prolongement de la MSA pour l'accompagnement de projets sur les territoires, MSA Services Bourgogne Franche-Comté a su diversifier ses activités et s'adapter à l'évolution des contextes, des besoins et des demandes.

Une offre de formation qui percute

Parfaite illustration de cette réponse aux besoins des territoires, l'action d'Armelle Barry, assistante sociale détachée à la gendarmerie de Côte d'Or. Cette initiative a amené cette même gendarmerie à mettre à l'honneur MSA Services pour son action en faveur des femmes victimes de violences et l'accompagnement de la mise en place d'une Brigade de protection des familles au sein de la gendarmerie. Autre illustration du professionnalisme entretenu depuis le début par la structure : la certification obtenue de longue date, au titre de l'activité formation et qui va permettre à la structure de passer plus rapidement au niveau supérieur de la certification unique. Comme le souligne Nicolas Régnard, responsable accompagnement de projets, formation et santé sur les territoires, «*notre offre de formation percute*», ce qui a amené l'équipe de formateurs à s'étoffer et la structure à s'adapter à la diversité des demandes. Cette activité est d'ailleurs appelée à devenir «*le pilier économique*» de MSA Services.
Pour l'heure, l'activité santé reste en 2018 prépondérante dans le chiffre d'affaires, même si les accompagnements des projets de santé sont en recul par rapport à 2017. Cette activité est appelée à décroître, la région se trouvant plutôt bien dotée en maisons de santé. Tout n'est pas perdu puisque l'ARS s'oriente vers la mise en place de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Tout l'enjeu pour MSA Services consiste à être prêt à se positionner sur ce type d'accompagnement (proposé et financé par l'ARS). L'expertise acquise sur les territoires plaide en faveur d'une telle orientation, comme le confirme le dossier du projet immobilier de Sombernon pour lequel MSA Services BFC a favorisé les échanges et la concertation entre les professionnels de santé et la commune de Sombernon. Un dossier d'accompagnement exemplaire, où la situation de neutralité de MSA Services BFC a nettement permis d'avancer dans une démarche collective et concertée.

MSA Services, c'est l'affaire de tous

Parmi les projets innovants qui ont trouvé leur vitesse de croisière on peut citer «*Un chez-soi d'abord*», dispositif national d'accompagnement de personnes à la rue ou atteintes de troubles psychiatriques et le module «*Escrimez-vous*», qui ramène la joie du mouvement et la bonne humeur dans les Ehpad et les résidences spécialisées, grâce à une escrime ludique et néanmoins efficace pour la préservation d'une certaine mobilité.

Si MSA Services peut voir l'avenir d'une façon sereine en regard du potentiel de développement, la fragilité financière pose question et nécessite selon Bernard Virely, «*la mobilisation de tous les acteurs économiques et institutionnels, avec en première ligne les administrateurs de la MSA, pour promouvoir nos actions et communiquer largement sur les compétences acquises par MSA Services en matière d'ingénierie et d'accompagnement de projets innovants*» et pas seulement dans le domaine de la santé… **AMK**

Repères Ambitions et moyens

MSA Services BFC est une association loi de 1901 à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire afin de répondre aux besoins des territoires ruraux et de travailler en collaboration avec les acteurs existants. Son activité s'inscrit dans le prolongement de la mission de service public de l'Action sanitaire et sociale de la Mutualité sociale agricole. Il s'agit donc d'accompagner et de soutenir des projets de développement des territoires ruraux portés par des collectivités territoriales, des associations, des acteurs économiques, des établissements médico-sociaux, des OPA… Pour ce faire, l'association s'est dotée d'une équipe de deux chargés d'études et d'ingénierie de projets.



Congrès des Jeunes Agriculteurs

Une vision forte pour la jeunesse rurale

Réunis en congrès du 4 au 6 juin à Roanne, Jeunes agriculteurs a, dans son rapport d'orientation annuel, élargi ses réflexions à l'ensemble du milieu rural, proposant des solutions pour redynamiser les espaces ruraux et redonner des perspectives à la jeunesse de ces territoires.

En dépit de leur grande diversité, les territoires ruraux font face à des handicaps communs qui freinent leur attractivité et leur dynamisme : mobilité difficile, éloignement des services publics et des formations, faiblesse des réseaux de télécommunications...

Au cœur de la vitalité des territoires, les agriculteurs sont les premiers impactés par la perte d'attractivité de ces zones. Dans son rapport d'orientation 2019, Jeunes agriculteurs (JA) s'est saisi de cette problématique pour se projeter dans l'avenir au sein d'une *«ruralité éternellement jeune»*. Présenté et discuté lors de la deuxième journée du congrès annuel de l'organisation, le 5 juin, le rapport propose un certain nombre de mesures pour faciliter la vie des jeunes dans les territoires ruraux. Ce qui passe par une couverture numérique efficace et complète, permettant l'accès à des services dématérialisés, des mesures pour favoriser l'accès à l'emploi (foyers de jeunes ruraux sous un format *«coloc rurale»*, développement de l'innovation solidaire, horaires aménagés pour les navetteurs...), le soutien aux associations et à la création de liens, intergénérationnels mais aussi entre ruraux/agriculteurs et les néoruraux.

Pour les jeunes agriculteurs, plus spécifiquement, la question de la préservation du foncier agricole doit également être prioritaire pour faciliter le renouvellement des générations en agriculture.

Créer des débouchés au sein des territoires

Si le taux de chômage des jeunes est plus faible en milieu rural qu'en ville, un grand nombre de formations restent difficile d'accès pour des raisons de mobilité, les emplois les plus qualifiés sont rares, et JA liste plusieurs leviers à actionner pour redonner des perspectives à la jeunesse sur ces territoires. Ainsi, pour faciliter l'accès à la formation, JA propose la mise en place d'une plateforme unique à tous les métiers pour inscrire toute démarche de formation continue dans un projet global et la revalorisation des filières professionnalisantes.

L'engagement citoyen des jeunes doit également être encouragé. JA développe sur ce point l'idée d'une institution qui soit représentative de la jeunesse, à l'échelle intercommunale, et qui soit apolitique et asyndicale. Elle permettrait à n'importe quel jeune résidant sur le territoire concerné de déposer un projet, via une plateforme numérique, en lien avec les élus locaux. Autre proposition importante du rapport d'orientation, l'amélioration de la transmission des entreprises, à travers des outils comme le *«Projet personnalisé de formation transmission»* pour le cédant à 6 ans de la date prévue de fin de carrière, qui permettrait de bénéficier d'aides, un pacte pour la transmission des entreprises, des incitations financières. L'esprit, positif, de toutes ces mesures, est bien de s'appuyer sur les atouts propres de la ruralité pour faire de ces territoires des lieux d'innovation attractifs, porteurs d'avenir.

ACTUAGRI

Les JA veulent des garanties pour l'avenir

Face aux jeunes agriculteurs qui l'ont interrogé, à l'occasion de leur congrès, sur les sujets d'actualité - PAC, accords de libre-échange, loup… - le ministre de l'Agriculture a garanti que le financement des aides à l'installation serait assuré et que l'enveloppe prévue à cet effet serait rallongée si nécessaire.

«Oui, je prends l'engagement qu'aucun jeune, en 2019 et en 2020, ne puisse pas s'installer car il manque de l'argent. L'installation fait partie des priorités du gouvernement, et l'argent des DJA sera présent partout !», a promis le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, lors de la dernière journée du congrès de Jeunes Agriculteurs (JA), le 6 juin, à Roanne (Loire). L'augmentation du nombre d'installations aidées, *«une bonne nouvelle pour la France»*, selon Samuel Vandaele, président de JA, laissait en effet craindre un dépassement de l'enveloppe initialement prévue et donc un manque de financement pour la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Le ministre a par ailleurs indiqué qu'il souhaitait *«engager un grand plan de formation»* pour *«réorienter les programmes dans les lycées agricoles»* et faire en sorte qu'ils soient plus proches des réalités du terrain.

Inquiétudes sur un possible accord UE/Mercosur

Si le ministre, qui a répondu aux interrogations des jeunes agriculteurs sous un format inédit de questions/réponses, a pu clairement rassurer l'assistance sur l'accompagnement à l'installation, d'autres sujets ont été soulevés, sans annonce notable de la part de Didier Guillaume. Ce dernier a notamment rappelé, dans le cadre des négociations entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, que la France ne signerait pas d'accord qui permettrait d'importer des produits qui ne correspondent pas aux standards européens et français. *«Mais l'enjeu politique, c'est de faire monter l'ensemble des standards européens, car si la France dit non et que l'ensemble des pays est pour cet accord, cela pose problème»*, a-t-il néanmoins reconnu, tout en demandant parallèlement à la filière bovine de se battre davantage pour conquérir des marchés internationaux. La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a également insisté sur ce point, exigeant *«que l'article 44 de la loi Égalim (ndlr : qui interdit de proposer à la vente des produits qui ne répondent pas aux normes françaises) soit mis en application le plus rapidement possible»*.

Agribashing, revenus

Dans l'esprit de leur rapport d'orientation, qui défend une ruralité attractive, vivante pour la jeunesse au sein des territoires, les jeunes agriculteurs ont rappelé l'importance de maintenir l'attractivité du métier d'agriculteur, mis à mal depuis quelques années par les faibles revenus, l'agribashing ou encore les freins à l'installation. Ainsi, face à une grande distribution qui peine à mettre en pratique la loi Égalim, *«les sanctions doivent tomber vite, aussi vite que les sanctions de la PAC»*, a souligné Samuel Vandaele. *«Le compte n'y est pas»*, a reconnu le ministre, en dépit des 2 000 contrôles déjà réalisés sur les 6 000 prévus par la DGCCRF. *«Nous continuerons à mettre la pression»*, a-t-il ajouté, incitant les JA à en faire de même vis-à-vis des distributeurs récalcitrants. Enfin, le sujet de l'agribashing est évidemment revenu à plusieurs reprises dans les échanges, d'autant plus ravivé par les intrusions qui ont eu lieu ces derniers temps dans les élevages et les abattoirs et qui entraînent pour les agriculteurs un sentiment *«d'injustice»*, pour Christiane Lambert, et une *«souffrance»*, estime Samuel Vandaele. *«Quand pensez-vous faire respecter notre liberté ?»*, a demandé le président de JA de la Loire, Rémi Jousserand. Si le ministre a condamné ces attaques, de même que l'agribashing en général, il attend que la justice fasse son travail le plus rapidement possible. Loup : *«les choses avancent»*, estime Didier Guillaume Également interpellé par les JA sur le sujet de la prédation, le ministre de l'Agriculture a estimé que les points de vue évoluaient sur le sujet. *«C'est la première fois que l'administration annonce qu'on a dépassé le seuil de 500 loups»*, ce qui signifie qu'il n'est plus en voie d'extinction. Le ministre souhaite avancer dans deux directions : aider les situations dramatiques, avec des indemnités plus importantes, et prévenir les attaques sur les troupeaux.

Au niveau européen, la France pousse ainsi pour que soit revu le guide interprétatif issu de la directive *«Habitats»*, avec le soutien d'autres États membres, notamment la Finlande. *«Nous aurons plus de latitude pour réguler le loup au sein des États membres»*, indique le ministre.

ACTUAGRI



Colza

Réussir l'implantation malgré la résistance des ravageurs

Après une année dernière extrêmement complexe pour le colza, notamment dans les zones intermédiaires, en lien avec de faibles pluviométries et des attaques de plus en plus soutenues des principaux ravageurs, Terres Inovia diffuse ses bonnes pratiques pour réussir malgré tout à faire lever cette culture : semis précoce, association avec une légumineuse, bonne préparation du sol en amont…

Avec un contexte pluviométrique difficile l'année dernière, les zones intermédiaires ont vu les surfaces de colza diminuer fortement. Selon Terres Inovia, l'institut technique des oléagineux et protéagineux, 50 à 70 % des surfaces dans ces zones n'ont pas pu s'implanter, et si certains semis ont levé tardivement et ont été épargnés en sortie d'hiver par le gel, ils n'ont pas résisté aux attaques d'insectes. Entre les automnes doux, qui favorisent la prolifération des ravageurs, et la résistance croissante des altises (grande altise) et des charançons (charançon du bourgeon terminal), qui rendent l'efficacité des insecticides pyréthrinoïdes proche de zéro dans ces mêmes zones intermédiaires où ils ont été beaucoup utilisés, il paraît désormais impossible de réussir le colza de façon traditionnelle. « Il faut faire de l'agronomie et mettre en place des colzas capables de se défendre par eux-mêmes contre les ravageurs », explique Fabien Lagarde, directeur de l'action régionale et du transfert chez Terres Inovia.

Levée rapide et croissance continue à l'automne

Pour y parvenir, Terres Inovia donne un certain nombre de conseils. L'objectif est d'obtenir un colza robuste, levant rapidement et qui continue à pousser tout l'automne, sans rupture d'alimentation. Première étape, semer précocement, avant le 5 août, pour une croissance rapide en début de cycle. Il est nécessaire de veiller à préserver au maximum l'eau du sol pour que le colza puisse lever même en absence de pluie. Pour cela, il faut notamment « bannir les semis combinés avec des outils animés », explique Fabien Lagarde, qui déplore l'usage de ces outils (type herses rotatives) pour encore 20 à 30 % des agriculteurs dans les zones intermédiaires, entraînant un assèchement important des sols. La graine doit ensuite être semée dans la zone de fraîcheur du sol, 4 cm en semis classique, voire plus profond avec des semoirs de précision. Par ailleurs, pour que le colza puisse résister plus facilement aux attaques d'insectes, il ne faut pas qu'il soit trop dense, maximum 25 à 35 plantes au m2. Autre point important, pour favoriser une meilleure exploration du sol et éviter un trop gros colza (qui risque de manquer d'alimentation à l'automne), il faut généraliser l'association avec une légumineuse, une pratique qui atteint 30 % dans les zones intermédiaires, les plus concernées par les résistances aux insectes, mais qui devrait y être systématique, estime Fabien Lagarde. Enfin, poursuit-il, il faut oublier tout ce qui peut pénaliser la croissance de la plante, dont le traitement de semences qui « n'a aucun effet ». Et, dans la mesure du possible mieux vaut éviter le désherbage en pré-levée. En post-levée, on est sûr de l'utilité du désherbage (pas d'investissement superflu si le colza ne lève pas, pas de problème si l'on retourne et que l'on doit semer autre chose, l'impact sur les eaux est moindre…). Ces préconisations générales peuvent être retrouvées sur le site internet de Terres Inovia, avec la possibilité, pour les agriculteurs qui s'y inscrivent, d'avoir des conseils plus personnalisés en rapport avec leur contexte et leurs parcelles.

ACTUAGRI

En bref

Colza Les variétés recommandées pour la prochaine campagne

Pour vous aider à réaliser ou conforter votre choix variétal en vue des prochains semis de colza, Terres Inovia vous propose ses listes de variétés recommandées 2019, par région. Ces listes sont élaborées à partir des résultats d'essais de post-inscription conduits par Terres Inovia et ses partenaires en 2018 et antérieurement. Seules les variétés mises à disposition de Terres Inovia par leur représentant, dans le cadre de leur évaluation de post-inscription, sont prises en compte. Afin de bénéficier du progrès génétique, les variétés présentes dans les listes sont inscrites en France depuis maximum 4 ans (sauf cas particuliers).
http://www.myvar.fr/resultats/campagne-109.html





Lutte contre les strongles gastro-intestinaux

Raisonner ses traitements anthelminthiques

Cet article fait suite au précédent intitulé : «*strongles gastro-intestinaux en élevage de petits ruminants, définissez votre tableau de bord !*» et aborde donc uniquement le traitement contre les strongles gastro-intestinaux (SGI) des petits ruminants (PR) élevés au pâturage.

Si l'acquisition progressive d'une immunité antiparasitaire forte fait partie de la stratégie de lutte contre les SGI des bovins, il n'en est pas de même pour les petits ruminants : trop faible chez les caprins, elle est moyenne chez les ovins. Ainsi la lutte contre les SGI des PR repose essentiellement sur l'emploi de molécules chimiques à activité anthelminthique (AH). Cette conduite thérapeutique se heurte à trois contraintes majeures :

- La faible disponibilité en AH autorisés chez les PR avec cinq grandes familles d'AH : les benzimidazoles (fenbendazole, oxfendazole, albendazole, nétobimin…), les lactones macrocycliques (ivermectine, moxidectine, éprinomectine…), les imidazothiazoles (lévamisole), les salicylanilides (closantel, nitroxynil) et les dérivés d'aminoacétonitriles (monépantel).
- Les restrictions d'utilisation pendant la lactation.
- La sélection de SGI résistants voire multirésistants : si aujourd'hui en France la résistance aux benzimidazoles se généralise, celle aux lactones macrocycliques pointe le bout de son nez…

La résistance aux AH, un phénomène évolutif

La résistance aux AH est un phénomène évolutif qui résulte d'une pression de sélection

Dans une population de SGI, des vers résistants préexistent toujours à l'utilisation d'une famille d'AH. Ils possèdent la capacité génétique (donc héréditaire !) de supporter des doses de cet AH supérieures à celles tolérées par leurs homologues dits sensibles et se retrouvent donc sélectionnés lors de l'utilisation de cet AH. Si initialement cette proportion de SGI résistants est faible et passe inaperçue, l'utilisation intense et répétée de cette famille d'AH augmente progressivement leur proportion relative au détriment des populations sensibles jusqu'à en observer une baisse d'efficacité. On parle de pression de sélection exercée par l'AH.

Cette résistance est :

- Héréditaire.
- Préexistante à toute utilisation des AH, ainsi les premiers cas de résistance sont rapportés dans les 3 à 14 ans qui suivent l'année de commercialisation d'un nouvel AH.
- Une résistance de famille : la résistance à un AH donné confère une résistance à l'ensemble des AH de la même famille. Attention donc à l'utilisation d'AH aux noms commerciaux différents, contenant des molécules de noms différents mais appartenant bien à une même famille d'AH !
- Une résistance qui s'achète : l'achat d'animaux hébergeant des vers résistants à une ou plusieurs familles d'AH est considéré comme une circonstance fréquente d'introduction de la résistance dans une exploitation. Ainsi il est vivement recommandé de « sécuriser » les introductions en les vermifugeant avec plusieurs traitements AH de familles différentes avant de les sortir sur des parcelles déjà pâturées (notion de refuge abordée plus loin).
- Irréversible : des SGI résistants ne redeviennent pas sensibles même après plus de 10 ans de non-utilisation des AH incriminés.
- Liée à l'utilisation des AH. Si la mauvaise utilisation des AH, et le sous dosage en particulier, représente une pratique à risque, c'est avant tout la fréquence des traitements qui est le facteur le plus influent sur le développement des résistances. À cela s'ajoute l'utilisation systématique et répétée d'une même famille d'AH ou de formulations longue-action (lactones macrocycliques, bolus) ou pour-on (efficacité variable entre individus et phénomène de léchage) ainsi que certaines pratiques (traitement de tout le troupeau et passage sur des parcelles saines qui se retrouvent alors infestées principalement par des SGI résistants sélectionnés).

Contrôler l'efficacité des AH

Contrôler l'efficacité des AH, test de réduction d'excrétion fécale post-traitement (TREF) :

L'observation d'un défaut d'efficacité d'un AH doit dans un premier temps amener à réfléchir sur le traitement réalisé : le problème sanitaire rencontré a-t-il bien une origine parasitaire ? Ai-je bien utilisé le bon produit, à la bonne dose, au bon moment ? La date de péremption, les conditions de conservation et le délai d'utilisation après ouverture ont-ils été respectés ?

Si aucune explication n'en ressort, se rapprocher de son vétérinaire pour réaliser un TREF, test qui s'appuie sur le dénombrement des œufs de strongles dans les fèces (coproscopie) avant et après traitement.

Notion de population refuge

Un refuge est une population de SGI non soumise à l'action de l'AH (donc non sélectionnée) lors d'un traitement. Il est donc constitué par les larves de SGI présentes sur les pâtures et les adultes présents chez les animaux non traités avec l'AH. Ces refuges permettent une dilution des SGI résistants sélectionnés lors du traitement AH pour qu'ils demeurent en faible proportion et préservent ainsi l'efficacité de l'AH. Ce refuge sera donc faible si l'on traite tous les animaux d'un lot en même temps et à un moment où peu de larves sont présentes sur les parcelles (sortie d'hiver, sécheresse, traitement suivi du passage sur une parcelle saine : le « dose and move »).

Raisonner ses traitements

Préserver l'efficacité des AH c'est préserver des populations parasitaires refuge ; deux stratégies différentes mais complémentaires peuvent être proposées :

- Les traitements ciblés : on décide de traiter ou non tout un lot en fonction du résultat de la coproscopie de mélange réalisée à des périodes à risque fonction de la conduite d'élevage :

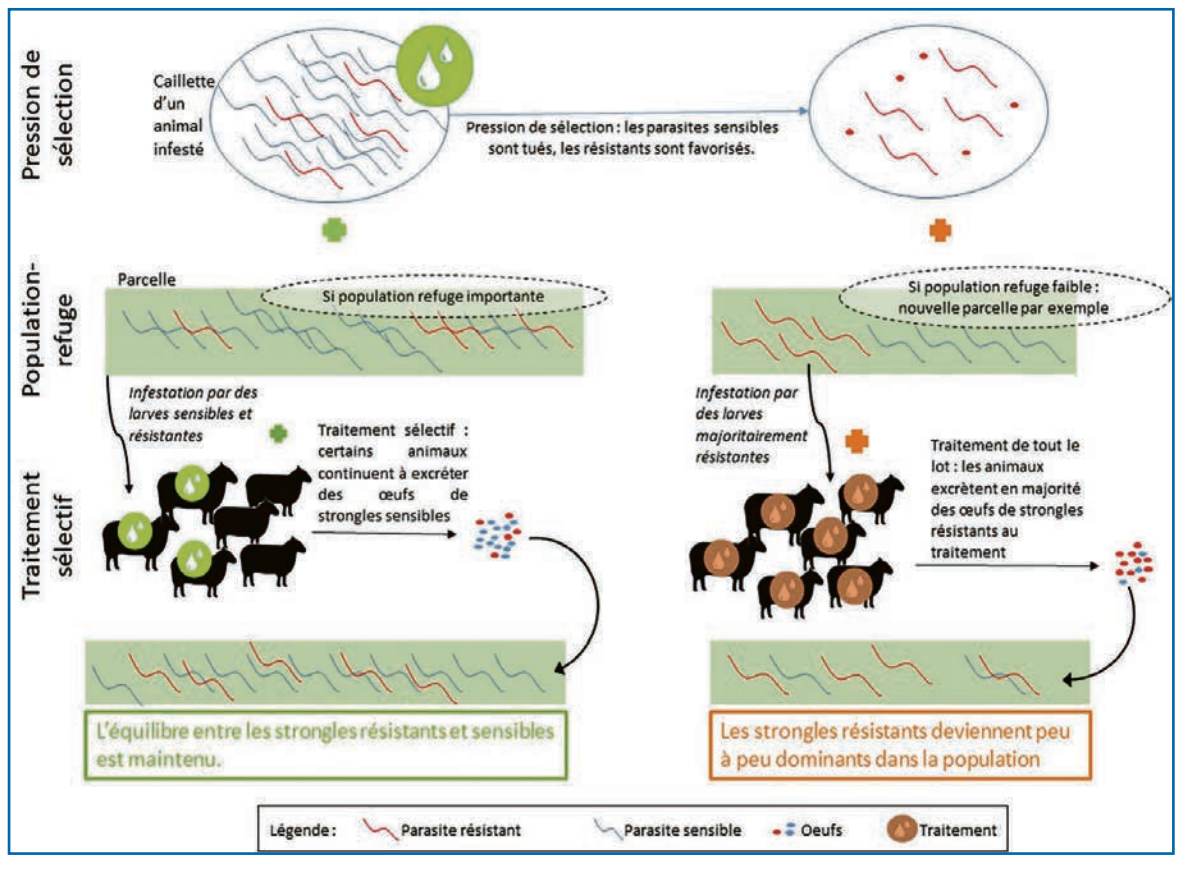


6 à 8 semaines après la mise à l'herbe, 1 mois avant la mise à la reproduction ou la mise bas, les dates de rentrée en bâtiment… Cette approche tient compte du risque parasitaire pour le lot mais aussi du niveau d'infestation des pâtures, fonction de la conduite du pâturage et de la météorologie, afin de préserver des populations refuge. Elle amène donc à reconsidérer le traitement collectif à la rentrée en bâtiment, lors de sécheresse (déclin des stades larvaires présents sur les pâtures) ou suivi d'un déplacement sur une parcelle saine : le « dose and move » mais lui préférer le « move and dose » soit le déplacement sur la parcelle saine, suivi du traitement quelques jours plus tard.

Nous avons vu dans le premier article concernant la coprologie les seuils d'interprétation, ils dépendent de la prolificité des parasites (élevée pour Haemonchus/faible pour Nematodirus par exemple) et doivent être adaptés aux objectifs de chaque élevage (objectif de production ou de réduction des traitements par exemple). Si on décide de ne pas traiter tout le lot, on peut alors avoir recours au traitement sélectif.

- Les traitements sélectifs : ils partent du constat que le parasitisme n'est pas uniformément réparti chez tous les individus du troupeau mais que seule une faible proportion du troupeau est très parasitée et responsable de la contamination des pâtures. Identifier ces animaux et les traiter permet de diminuer le risque de contamination parasitaire de leurs congénères qui, laissés sans traitement, vont héberger une population parasitaire refuge. L'utilisation de coproscopies individuelles pour déceler ces individus est une méthode lourde et onéreuse, ainsi plusieurs indicateurs ont été testés (indice FAMACHA, index de diarrhée (DISCO), index de souillure de l'arrière-train (DAGSCORE), GMQ, production laitière et NEC). Parmi eux, l'âge semble un indicateur intéressant en production ovine, les primipares excrétant plus d'œufs que les multipares ; l'âge et la production laitière en production caprine : les primipares et les fortes productrices étant les plus fortes excrétrices. Des traitements sélectifs basés sur le GMQ ou la NEC ont également montré leur intérêt. D'une manière générale, les traitements ciblés/sélectifs permettent de diminuer le nombre de traitements AH sans diminuer les performances zootechniques des élevages.

VINCENT NEGNY, VÉTÉRINAIRE RÉFÉRENT EN PETIT RUMINANT GTV BOURGOGNE





Semenciers

Innovations, échanges et harmonisation au cœur des préoccupations

Du 3 au 6 juin, 1 700 participants venus de 63 pays étaient réunis à Nice pour le congrès de l'ISF (Fédération internationale des semenciers). Trois jours durant lesquels les acteurs de la filière semence ont parlé « business » mais ont aussi échangé autour de l'avenir du secteur.


Photo Réussir

« *L'innovation est essentielle pour relever les nouveaux défis auxquels nous faisons face. Il faut donc motiver l'innovation, notre futur est en jeu*». Pour introduire le 70ème congrès de l'ISF (Fédération internationale des semenciers), Éduard Fito, son président, a souligné la vocation innovatrice du secteur semencier mondial pour répondre aux défis mondiaux et aux objectifs de développement durable énoncés par l'ONU mais aussi «*fournir aux agriculteurs une grande diversité de semences de qualité*», «*notre rôle est bien sûr de construire des entreprises rentables mais notre engagement est plus large nous voulons promouvoir une agriculture durable*», insiste le président. «*Nous jouons un rôle fondamental pour l'avenir de l'agriculture*», ajoute Franck Berger, président de l'UFS. «*Les semences sont un élément-clé pour répondre aux défis économiques et environnementaux. La diversité est essentielle pour s'adapter au changement climatique. La filière a un rôle majeur à jouer dans la transition agroécologique*», confirme Alain Tridon, représentant du ministre de l'Agriculture française. Le thème de ce congrès niçois «*Where knowledge flows*»*, souligne ainsi l'importante du partage de connaissances, d'expériences et d'expertises pour inciter les professionnels à discuter du futur de leur filière. Un flux de connaissances que Michael Keller, secrétaire général de l'ISF, juge essentiel.

Harmoniser les règles

Les semenciers, qui investissent près de 15 % de leurs chiffres d'affaires dans la recherche et le développement, appellent toutefois les États à faire preuve de cohérence dans la réglementation sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes, afin qu'elle ne soit pas un frein à l'innovation. Un ralentissement qui, selon Éduard Fito, mettrait en péril l'avenir de la filière. L'ISF souhaite aussi que des décisions réglementaires claires soient prises sur le transfert des ressources génétiques, régi par un traité mondial datant de 1991. En effet, en dépit du traité, les modalités pour favoriser le partage des bénéfices de ressources génétiques ne sont pas encore mises en place, bloquant ainsi ces échanges. Claude Tavel, vice-président de l'UFS, espère que ces questions seront réglées en novembre prochain, lors de la prochaine réunion du comité en charge du traité. Pour faciliter l'innovation l'ISF appelle aussi à développer des droits de propriété intellectuelle harmonisés. En effet, elle estime que comme l'amélioration des variétés de plantes nécessite des investissements importants, la protection des droits de propriété intellectuelle des semenciers sont essentiels. Au niveau mondial la convention UPOV fournit un cadre juridique mondial harmonisé. Cependant, tous les pays ne l'ont pas ratifiée, l'organisation mondiale appelle ainsi tous les pays à la rejoindre afin de faciliter la coopération. Elle souhaite aussi une simplification des procédures de protection des obtentions végétales au niveau international.

Lutter contre les pratiques illégales

Autre obstacle au développement des semences et à l'émergence de nouvelles variétés : la recrudescence des pratiques illégales, notamment des contrefaçons et des atteintes à la propriété intellectuelle. En effet, dans le monde, des entreprises vendent à des agriculteurs des semences avec des emballages ou étiquetages contrefaits, ou reproduisent des variétés sans autorisation, les atteintes à la propriété intellectuelle (variétés reproduites sans autorisation), les infractions réglementaires (normes qualitatives non respectées) et le vol de matériel de marque. Or, ces semences n'apportent aucune garantie à l'agriculteur qui l'utilise. « C'est la déclaration du concepteur qui garantit ce qu'il y a dans la semence et donc qu'elle va germer et être compétitive. En droit Français on dit que la semence doit être loyale, saine et marchande », précise Franck Berger. Ces pratiques illégales, en plus de décourager certaines entreprises, peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur la compétitivité des agriculteurs. Pour répondre aux défis environnementaux, climatiques, économiques et démographiques les semenciers appellent donc à soutenir l'innovation, à favoriser les échanges mais aussi à harmoniser les réglementations mondiales.

ACTUAGRI

*Où se transmettent les connaissances.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
BRADERIE AVANT INVENTAIRE
Barrières, rateliers, clôtures électriques, auges, box à chevaux, abreuvoirs, cornadis, bacs, matériel de bergerie et pesée...
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Entreprises

Clément Zaghini : Un nouveau vendeur aux Ets Morisot



Petit-fils et neveu d'agriculteurs, Clément Zaghini a rejoint les Ets Morisot, concessionnaires Valtra à Terrefondrée (21) en novembre dernier. À 32 ans, cet originaire du chatillonnais a déjà plusieurs expériences commerciales à son actif. Titulaire d'un DUT formation commerciale à Auxerre, Clément Zaghini est parti un an au Canada pour ajouter un volet international à sa formation. De retour en France, il a suivi une licence pro en alternance au service achat d'un équipementier automobile à Auxerre. Il est recruté par Jura Filtration comme technico-commercial où il est chargé de vendre les solutions de filtration sur sept départements. Durant ces cinq années, il aura l'opportunité de découvrir de nombreux secteurs d'activités. Ensuite, Condat lubrifiants l'embauche pour la vente d'huile auprès des revendeurs agricoles sur treize départements. Cette expérience durera deux ans avant de découvrir un nouveau secteur : l'informatique et bureautique. Durant quatre ans, Clément Zaghini commercialisera des produits informatiques à Dijon avant de devenir responsable d'agence lui permettant ainsi d'acquérir une expérience dans le management. Mais le jeune homme est attaché à ses racines et la volonté de revenir dans le chatillonnais est forte. C'est ainsi que Baptiste Bongard, à la recherche d'un commercial, et Clément Zaghini, attiré par la dimension familiale de l'entreprise et les marques reconnues comme Valtra, Kuhn, Krone, se sont trouvés.
Clément Zaghini 06 42 00 31 46

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 04/06/2019	Bourg-en-Bresse 04/06/19	St-Christophe-en B. 29/05/2019	National 29/05 au 04/06/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	4,00 € ↗	3,90 € ↗
	R	3,40 € →	3,60 € ↗	3,80 € ↗	3,57 € ↗
	O		3,15 € ↗	-	3,31 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,10 € ↗	3,15 € →	-	3,12 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,80 € ↗	-	-	2,82 € ↗
	P	2,65 € ↗	2,75 € ↗	-	2,63 € ↗
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,17 € ↗
	R	3,35 € →	3,65 € ↗	4,03 € ↗	3,64 € ↗
	O	3,20 € →	3,10 € →		3,16 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,65 € →	3,15 € ↗	2,88 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 27/05/19 au 02/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,99 €	3,79 €	-			
Races mixte		-	3,49 €	3,49 €	3,47 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,94 €	3,88 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,92 €	3,88 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,01 €				
Races mixte				3,36 €	3,33 €		
Races lait				-	-	2,97 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,66 €	4,28 €	4,04 €	3,92 €			

Tendance : marché calme.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **11/06/2019**

Effectif total: 94 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,97 €	3,16 €	3,03 €	-0,05
			350-400	2,95€	2,97 €	2,96 €	-0,02
			400-450	2,99€	2,99 €	2,99 €	+0,06
			450-500	2,76€	2,79 €	2,78 €	-
		R	<200	2,93€	3,38 €	3,17 €	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,75 €	2,84 €	2,77 €	-0,04
			300-350	2,76 €	2,79€	2,77 €	-0,06
			350-400	-	-	-	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

Apports restreints mais c'est logique pour la saison.

BROUTARDS, TAURILLONS : Forte demande. Pas d'invendu.

Effectif total: 274 - Taux de vente:84%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	350-400	2,92 €	2,96 €	2,93€	+0,08
			400-450	2,84 €	2,87 €	2,84 €	-0,08
			450 - 500	2,72 €	2,79 €	2,73 €	-0,13
		R	300-350	2,84 €	2,85 €	2,85 €	-
			350-400	2,81 €	2,88 €	2,84 €	-
			400-450	2,70 €	2,70 €	2,70€	-0,12
	F	U	300-350	2,74 €	2,81 €	2,77 €	-0,03
			350-400	2,51 €	2,83 €	2,64 €	-0,08
		R	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,60 €	2,66€	2,62 €	+0,08

TAURILLONS : Forte demande. Pas d'invendu.

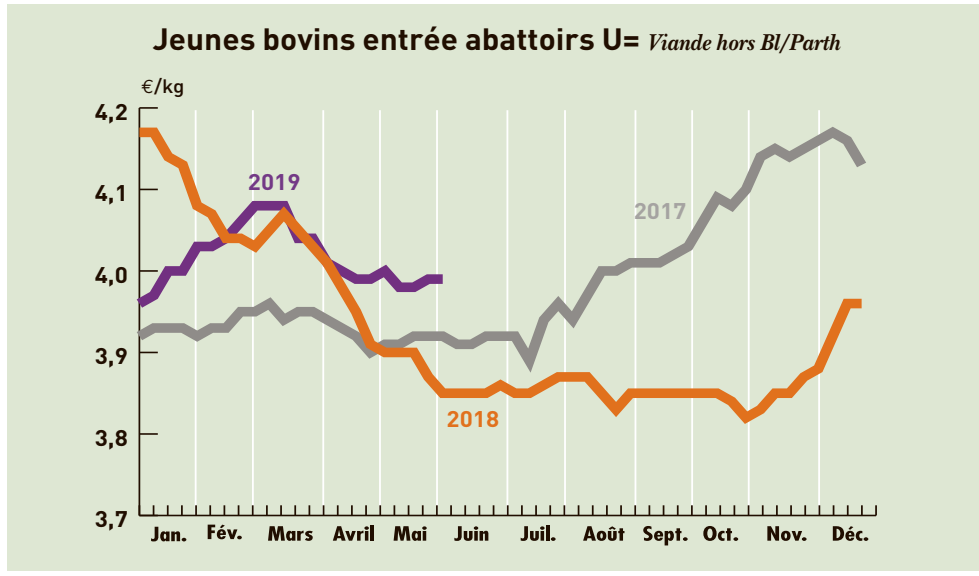
GENISSES 18 MOIS : Comme la semaine dernière, les cours plafonnent dans les lourdes un peu âgées.

Effectif total: 295 - Taux de vente: 84%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,68 €	1,94 €	1,74 €	+0,02
	F	E	- 5 ans	2,23 €	2,59 €	2,33 €	-0,02
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,86 €	2,24 €	1,99 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,84 €	2,26 €	1,96 €	-0,02
			+ 10 ans	1,75 €	1,91 €	1,83 €	-0,06
		R	- 5 ans	1,67 €	1,84 €	1,80 €	-0,09
			5 à 10 ans	1,64 €	1,84 €	1,78 €	-0,04
			+ 10 ans	1,51 €	1,73 €	1,66 €	-0,11
		O	- 5 ans	-	-	-	
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,10 €	1,58 €	1,34 €	
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,38 €	3,06 €	2,64 €	+0,01
		U	24 à 36 mois	2,01 €	2,37 €	2,15 €	+0,03
		R	24 à 36 mois	1,78 €	1,99 €	1,90 €	-0,07

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Demande un peu moindre cette semaine, les acheteurs sont en nombre restreint. La marchandise lourde se vend facilement peu importe l'âge. Le second choix se commercialise plus difficilement. Ambiance commerciale correcte.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 27/05/19 au 02/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,98 €	3,95 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,60 €	4,18 €	3,96 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,00 €	3,86 €				
Races mixte					3,42 €	3,40 €		
Races lait						-	2,93 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,61 €	4,38 €	4,31 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 24/2019

Broutards

L'animation commerciale reste portée par la demande des nombreux marchés exports. Les volumes restent insuffisants pour la demande, avec des animaux qui profitent d'une herbe abondante dans les herbages. Les tarifs se tiennent dans les bons broutards Charolais de 300 à 450kg, mais les tarifs pratiqués pour l'export mettent à mal l'activité de l'engraissement en France. Dans les taurillons, la demande est soutenue avec des tarifs qui sont très rémunérateurs pour les éleveurs. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente dans les bonnes laitonnes herbées de 300/350kg. Les tarifs sont stables dans les légères ou les ordinaires exportés vers l'Espagne.

Bovins de boucherie

Cette période transitoire entre la fin de l'année scolaire et le début des vacances d'été est toujours difficile à passer. Les achats pour la restauration scolaire ou universitaires se replient. Sur les marchés, l'animation commerciale est un peu plus calme avec des disponibilités suffisantes dans les abattoirs, les travaux de fenaison ayant été stoppés par l'épisode pluvieux. Le commerce est calme avec des tarifs stables dans les très bonnes femelles Charolaises ou Limousines. La demande se tasse et les tarifs plafonnent dans les bonnes vaches Charolaises viandées face à des sorties d'herbage qui se renforcent. Les tarifs se maintiennent dans les allaitantes de choix secondaire, car c'est toujours les prix bas qui restent recherchés. Dans les laitières, ce début de mois commence avec un léger déséquilibre offre/demande en faveur des abatteurs dans les grands bassins de production. Les industriels ont stabilisé leurs prix, avec une semaine écourtée par le lundi de Pentecôte. En jeunes l'activité reste tendue avec une forte pression des importateurs italiens sur les arrières. Ce marché donne la priorité à sa production intérieure faite en grande partie avec nos broutards.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont limités en ce début de semaine avec un ramassage perturbé par le lundi de Pentecôte. Les transactions sont actives avec des intégrateurs qui font progresser leurs prix pour limiter les ventes sur l'Espagne dans les gros veaux Holsteins. Les tarifs restent très fermes dans les Montbéliards. La commercialisation est fluide avec des tarifs en progression pour les croisés laitiers, Blanc bleus ou jaunes ordinaires. La demande demeure soutenue dans les bons croisés Montbéliards U de conformation. ■ **Laurent Chupin**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/06/2019

Bovins (216) Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
285 à 415 kg Taurillons d'herbe	890 - 1120	2,70 - 3,23
435 à 500 kg Laitonnes	1190 - 1310	2,51 - 2,81
285 à 325 kg Génisses	750 - 910	2,55 - 2,83
500 à 550 kg (24-36mois) Taureaux	1000 - 1280	2,01 - 2,34
850 à 1230 kg	1440 - 2130	1,69 - 1,83
Vaches légères	610 - 1150	
Vaches entre deux	1170 - 1350	
Vaches lourdes	1360 - 1640	

Apports toujours de bonne qualité en mâles entrainant une vente rapide et quasi-totale à des tarifs plus fermes.
Peu d'apports en femelles, légère baisse.
Fléchissement des cours en taureaux.
Apports plus importants que prévu en vaches maigres, pas de changements dans les tarifs.
Seulement 4 invendus.

Bovins gras : 17
Vaches de viande : 3,66 à 3,70 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,74 à 4,30 € kg de viande.

Présentation de qualité correcte, cours stables.

Prochain marché le lundi 17 juin aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 103 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards/Laitonnes : Vente très rapide cours attractifs. La demande en broutard et laitonnes se fait ressentir a un moment de l'année ou les animaux se font de plus en plus rares.	M	U	200 - 250	2,988 €	3,12 €	3,08€	-0,04
			250 - 300	3,01 €	3,04 €	3,03 €	-0,05
			300 - 350	2,73 €	3,05 €	3,00 €	-0,01
			350 - 400	2,87 €	3,07€	2,88 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,58 €	2,74€	2,66 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,74€	2,70 €	+0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 143 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

Vaches / Génisses		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Cours reconduits dans toutes les catégories. Légère hausse dans les jeunes vaches de bonne conformation.	F	U	- 5 ans	1,66 €	2,09 €	1,98 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,66 €	2,20 €	1,91 €	+0,03
			+ 10 ans	1,54€	2,01 €	1,76 €	-0,01
		E	de 24 à 36mois	-	3,27 €	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,18€	2,26 €	2,22 €	-0,02
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,68€	1,86 €	1,76 €	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/06/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 151 - Taux de vente : 100‰				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : la qualité est en retrait, mais les cours sont reconduits. **Béliers Caprins :** pas de changement.	M		M	0,96 €	1,18 €	1,10 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,04 €	1,29 €	1,13 €	
		R	< 60 kg (F)	0,75 €	1,00 €	0,93 €	
		O	< 60 kg (F)	0,65 €	0,91 €	0,80 €	
Effectif total: 430 - Taux de vente : 95%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
97% de vendus. Agneaux : l'offre n'est pas très importante mais suffit à couvrir les besoins. Cette semaine,les lots d'agneaux sont très bien triés et de bonne qualité. ce qui permet de rendre la vente plus fluide.		U	32 - 38 kg	3,00 €	3,11 €	3,08 €	
			38 - 44 kg	2,88 €	3,18 €	3,01 €	-
			44 - 50 kg	2,87 €	3,09 €	3,03 €	-
			- 50 kg	2,54 €	2,54 €	2,54 €	-
		R	32 - 38 kg	2,69 €	2,85 €	2,76 €	
			38 - 44 kg	2,72 €	2,97 €	2,86 €	-
Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		11 €	27 €	25 €	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35 kg	83 €	83 €	83 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/06/2019*

Ovins : 316	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	106 - 125	2,30 - 2,98
Brebis	50 - 98	0,79 - 1,06
Béliers	-	-

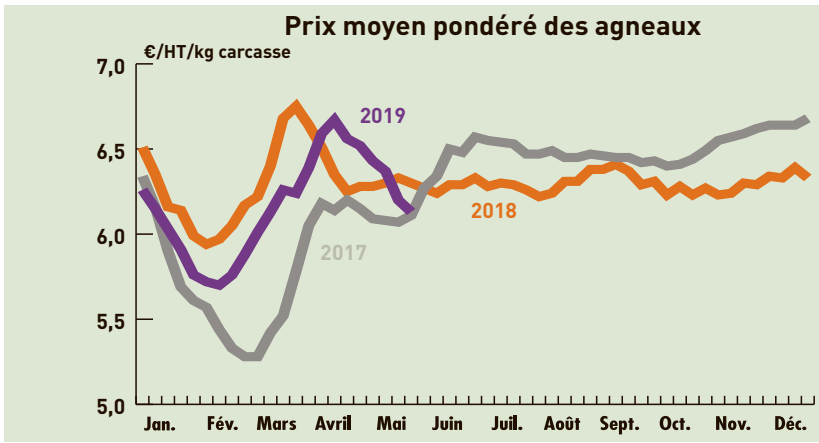
Beaucoup de lots non annoncés et une demande plus calme orientent les tarifs à la baisse.
Prochain marché le lundi 24 juin aux horaires habituels.
Collecte de laine le 20 juin de 8h à 10h30 à la Sicagemac

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,50 €	5,85 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,43 €	5,71 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,58 €	5,35 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,13 €	6,93 €	2,23 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/05/2019 au 02/06/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,73	6,68	5,99	-	-	-	-
	Var.		-0,09	-0,19	-0,31				
	R	6,37	6,42	6,33	-	6,54	6,51	6,35	-
	Var.	-0,12	-0,17	-0,03		-0,13	-0,09	-0,17	
	O	-	5,35	-	-	5,93	5,70	-	-
	Var.		-0,28			-0,01	-0,16		
3 (couverts)	U	-	6,59	6,56	5,54	-	-	6,52	-
	Var.		-0,14	-0,15	-0,28			=	
	R	6,38	6,38	6,36	5,59	6,50	6,43	6,16	5,61
	Var.	-0,05	-0,05	-0,13	-0,17	-0,10	-0,03	-0,06	-0,12
	O	6,35	6,33	6,29	5,47	5,85	5,71	5,54	-
	Var.	0,28	0,012	-0,04	-0,19	-0,06	-0,08	-0,13	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,58	5,32	-
	Var.						0,13	0,03	
	O	-	-	-	-	-	5,35	5,04	-
	Var.						=		

Zone nord : Agneaux : marché difficile. Brebis : Sorties plus importantes, cours en baisse en toutes catégoties mais plus marqué en bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

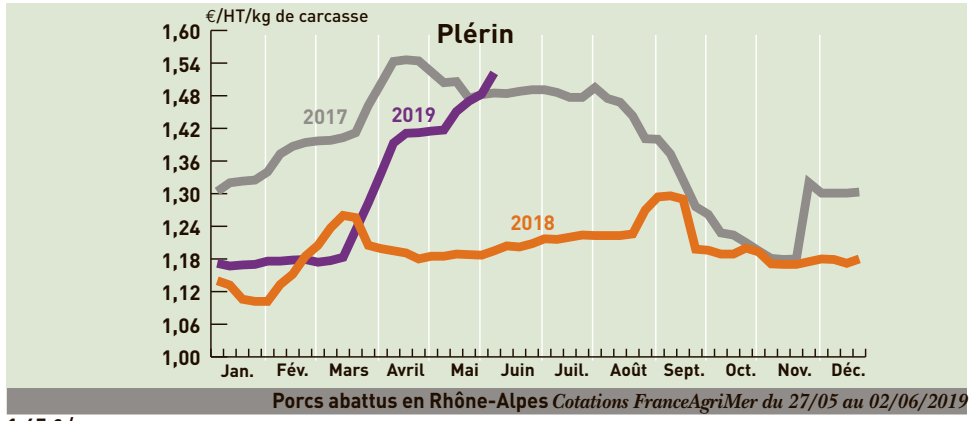
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 juin 2019) :
« Cours facilement reconduits dans un marché équilibré. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 495 porcs présentés) *Cotations du mardi 11 juin 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,522 €**



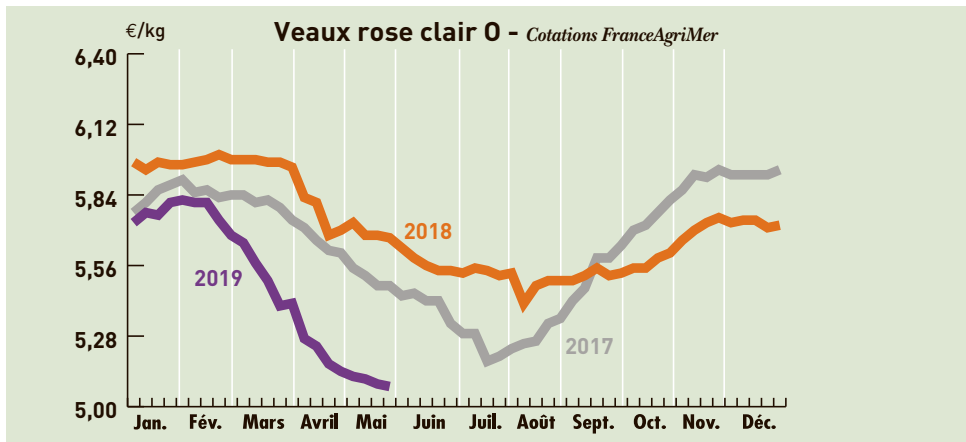
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

1,65 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,84 €	-	-
U	-	6,88 €	5,61 €	-
R	-	5,58 €	4,21 €	3,35 €
O	-	5,08 €	4,01 €	3,49 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 03/06 au 09/06/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	626	Bonne demande en toutes catégories
La Talaudière	335	La vente reste très facile en toutes catégories

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	243	3
Femelles	182	-10
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	140	11,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 03/06 au 09/06/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,67	0,00	0,00

Céréales

Marché du 23 mai 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V	C
	fourrager	mai-juin	158	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V	C
	fourrager	mai-juin	158	V	C
Aube/Yonne	meunier	mai-juin	167	N	C
	fourrager	mai-juin	154	N	C
BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V	C
Aube/Yonne	meunier	juil.-déc.	164	N	C
	fourrager	juil.-déc.	155 à 156	N	C
BLÉ TENDRE de FORCE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		mai-juin	235	N	
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	139	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V	C
Aube	62-63 kg/hl	juil.-sept.	148	N	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48 kg/hl	mai-juin	145	N	C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	mai-juin	150	N	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'or/haute Saône		mai-juin	150	N	C
MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		mai-juin	151	T	C
MAÏS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	160	N	C
POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	mai-juin	180	N	C
Yonne	fourrager	mai-juin	178	N	C
Aube	fourrager	mai-juin	180	N	C

Matériel

Tracteur

38 - Part. cherche à ach. mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter Ovetto roulante ou pr pièces
✆ 06 61 65 28 52

57 - Vends 2 tracteurs, 145 TX Renault. Mme Wittman Aimée, 57412 Achen, Moselle
✆ 03 87 02 13 93

71 - Vds tracteur JD 6125 M, année 2013, 4.900 h, power quad TLS REL AVT, TBE, 45.000 euros.
✆ 06 81 52 35 83

Récolte

18 - Vends cause cessation belle MB Braud 700, hydrau., cabine clim., cpe 4,30 m, chariot, pneus larges, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85

18 - Vends cause cessation très belle MB Braud 650, cabine clim., coupe 3,60 m, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85

19 - AV Round Baller KRONE Vario pack 1500, liage filet, TBE.
✆ 06 73 72 83 37

26 - Vds remorque SATEN 8*2.40m freins hydroliques TBE. Cabine téléphonique ancienne en cheine.
✆ 06 80 07 38 98

58 - VENDS presse Gallignani RB 21, 1 700 euros, - faneuse Kuhn 5001, 1 700 euros, - rateau Kuhn GA 3006, 800 euros (réf. 2302)
✆ 03 86 50 54 25

58 - Cause cessation vends presse BR CASE RBX 452, 18000 B, pick up large, TBE, ameneur rotatif. (240 A)
✆ 06 15 97 93 39

58 - Vends Dominator 108 CLAAS 93, 3 000 h., entretien régulier, radiateur neuf (2401)
✆ 06 37 69 42 94

58 - Vds faucheuse KUHN 4410 BE - Benne BRIMONT 12 T. - 2 bennes GRESLES - 7,5 T. - Pelleteuse GOYER, semi portée. - 03 86 58 35 52 (2403)
✆ 06 74 69 21 83

71 - Vds cause retraite presse balles rondes, Welger RP435, TBE.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vds conditionneuse JD D1455, presse JD 545, faucheuse Kuhn 66HD, andaineur Fella 426, char 6 m, charrue 3 fers non stop Naud.
✆ 06 41 59 10 33

74 - Vends presse moyenne densité Internationale - 435D - Très bon fonctionnement.
✆ 04 50 69 60 82

76 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89

Traitement

18 - Vends Matrot M 44 D 150, 1998, 3.000 l, rampe alu, 24 m, roues 18-34 et 12-52, 6.200 h, cause arrêt d'activité.
✆ 06 86 67 31 83

21 - Vds Brabant NAUD, 4 socs, VDS pulvé CARRUELLE, 1 000 l. - 16 m., contrôle juin 2018 - 2 000 euros Tel. 06 46 10 52 91 (2402)
✆ 06 46 10 52 91

Irrigation

26 - Vds tuyaux diam 10 cm Long 6m Irrifrance 650 euros - 130 tuyaux diam 5 cm Long 6 m 1300 euros + perches
✆ 06 31 20 03 01

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vends andaineur Khun 4321 Master Drive an 2004. Prix 1900 euros
✆ 06 72 14 04 65

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 230A)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vds tracteur FIAT 766 4RM BE - Semoir blé - Pulvé 600 L Tecnoma - Atomiseur 400 L Berthoud
✆ 06 31 20 03 01

38 - Vends presse John Deere en l'état N°332 m. densité, vend botteleuse Rivière-Casalis pour e. chèvre prix : 150 euros pour cause retraiteappeler Heure repas.
✆ 06 14 50 57 34

38 - Vends monte-bottes Eurolev 8ml avec moteur électrique : 500 euros à débattre.
✆ 06 88 31 31 84

38 - Vds pièces Ford 5000 chassis, épandeur 7 tonnes avec frein-hydro, cuve inox 3200 l.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends aéroengrangeur Mullos, semoir à grains 15 rangs Sulky, bon état
✆ 04 76 31 84 10

39 - Vds tract. Renault 103/14 12 500h, 103/12 8 700h, 56 8 900h, kiva diesel, andain. Kuhn 4321GM, fauch. GMD 700, épand. engrais Kuhn, semoir céréal.GC 4 m Nodet, cueill. maïs/6 rg repl. Geringhoff maïstar MSSC, chariot de coupe 2 essieux, ensil. New Holland Kemper 6 rg, benne Gilibert 2 essieux ridelles rabattables 8 t. Charrue Huard Vari Master 150
✆ 06 07 04 79 32

39 - Vds 1 faucheuse Kuhn GMD 243 FC, t.b.é. 1 presse Welger RP202 spécial ameneur rotatif liage ficelle pick-up 2m t.b.é. 1 godet à terre 1,85 m attelage euro neuf. 1 herse rotative Kuhn HR300 3m. 1 épareuse de haies Bamford 468 bras 4,60 m t.b.é. 1 épandeur à fumier 7 t hérissons verticaux Rock t.b.é.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds 2 pneus 340/75 r 20 mis usures 500 euros les deux - KLEBER RADIAL -
✆ 06 19 25 10 61

55 - Vends tracteur MF 290 4x4 7.100 h - combiné Perrein 4 m - gros canadien 3,50 m - remorque à bois 6 stéres - 2 serres avec arrosage 25 m x 5 m - tunnel.
✆ 06 20 70 13 52

57 - Vends broyeur 2,60 m déporté patins et roues, déchaumeur à disques 2,2m disques cannelés 610mm, semoir Nordsten 2,5m, le tout en bon état.
✆ 06 70 86 32 14

63 - Recherche tous tracteurs 4 RM, télescopiques, - mini chargeuses, - chariots élévateur, etc... de préférence en panne, accidentés et brûlés (réf. 220C)
✆ 06 38 78 36 28

67 - Pulvé vignes Jacoby 200l (2005) CT 2021, cultivateur chassis Clémens 1,10 à 1,40, épandeur engrais Kuhn 200kg, 15 comportes/ bottiches pour vendanges, centre Alsace.
✆ 06 83 38 02 25

69 - Vds pulvé Gaysa 800 l. 12 M Com. Elect. rampe hydro sechoir fromage écrémeuse table inox 2 m.*0,9.
✆ 07 89 33 57 46

71 - Vds andaineur Vicon Andex 463, 13 bras tandem ballons, B.E., 1.900 euros, plateau fourrage métallique 8 t, 8 m x 2,40 m, marque GMI type RPF7, éclairage neuf, T.B.E., 4.300 euros, tracteur HI323, 4 pneus neufs t. beau, 3.500 euros, gyrobroyeur Gyrax 1,80 m, 3 chaines, boîtier 100 CV, 900 euros, épandeur Heywang 4T, B.E., pneus neufs, 800 euros.
✆ 06 88 36 83 55

71 - Vds presse BR JD 570, faucheuse 6MD 500, tracteur Same 8, 5 t, 3.500 h, moteur Deutz, cause retraite.
✆ 07 84 53 27 48

71 - Vds presse NH BR 740, stab. à démonter, 648 m2, 90 pl. jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis en BE, aide au démontage si besoin, prix à déb.
✆ 06 09 44 66 09

74 - Vds tract Deutz agrotron 120, 2007, 4 000 h, paill Kuhn primor 2060 M coul de contention Mazerow le tout tbé, cause retraite.
✆ 06 83 07 05 77

74 - AV Bucher TM800 4 rm 24 ch relevage av 8 vav 4 ar pdfav ar Busatis rateau 4 000 euros, autochargeuse Bucher 11 m³ hyd 1 000 euros, le tout tbé.
✆ 04 50 27 03 64 HR

74 - Vds silo 6 t, 1 500 euros - Vds Isolation poliuretanos anticondensation et inoxidable 600 m² - 12 euros m².
✆ 07 67 00 89 24

Elevage

07 - Vends nourrisseur à veau de marque CK Industries bon état 400 euros à débattre
✆ 06 61 17 66 96

57 - Vends poulailler mobile, 30 m2, 1.500 euros - filet et nourrisseur à volaille - silo 2 t - brouette à moteur active - bétaillère 5 places, 1.000 euros.
✆ 06 71 28 18 43

Véhicule

Tourisme

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente. 6300 euros
✆ 06 59 15 40 71

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends cause cessation faneuse Lely 2017 7M70 sans TVA, très peu servi scie à ruban ø 70
✆ 06 26 94 75 70

01 - Vends 100BR Ray-Grass enrubanné + luzerne enrubannée, récolte mai 2019. 90euros T.
✆ 06 76 33 68 41

07 - Recherche paille en andain dept 07 38 26 69 01 84 30 merci de prendre contact
✆ 06 89 15 10 43

07 - ETA réalise moisson pressage 120x90 ou ronde Achète paille en andain tout dep
✆ 06 21 05 74 82

38 - Eleveur cherche paille en andain.
✆ 06 72 85 93 19
ou 06 32 64 91 84

Fourrage

69 - Vds foin de prairies naturelles, raie gras, enrubannage, départ ou livré. Achète paille derrière batteuse sur 01 et 69.
✆ 04 74 00 30 70

69 - A vendre paille balle ronde 2018 prix 110 euros la tonne.
✆ 06 45 15 87 07

Terrain

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière très intéressante.
✆ 07 70 47 79 27

Divers

01 - Vds groupes froid pour laboratoire de découpe neufs jamais servi
✆ 06 32 80 52 77

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

42 - Vds vaches prêtes laitières Montbéliardes + génisses Holstein et bois de chauffage
✆ 06 65 12 58 95

M. BARIS
Célèbre Voyant médium à votre service. Il vous aide à résoudre vos problèmes : amour, chance, protection, problèmes familiaux et impuissance, etc. Résultat rapide.
06 05 55 69 75

63 - Vds vitrine réfrigérée avec compresseur dessous, larg. 1m20, neuve, 1 000 euros.
✆ 06 74 64 56 55

Location

Agricole

68 - Loue chambres 2/4 pers chez viti retraité proche Kaysersberg Colmar Eguisheim Riquewihr.
✆ 06 34 32 49 08
pour tous renseignements

Autre

15 - Maurs - Agri LOUE 2 meublés 2 ou 5 pers. à la nuitée ou sem. De 182 à 350 euros par sem.
✆ 06 45 13 44 89

Offre

Emploi

18 - Exp. céréalière sud-est du Cher, cherche une personne pour moisson et travaux ag. pour juillet, août et + selon disponibilité. Permis B obligatoire. Hébergement poss.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Recherche salarié agricole, conduite, mécanique, ferme en conversion bio 10 kms Nord de Dijon (réf.
✆ 06 31 55 83 90

21 - Exp. céréalière plaine de Nuits St Georges cherche fils agi. pour moisson 2019, nourri, permis B obligatoire. (2301)
✆ 06 60 29 60 39

39 - MATERIEL AGRICOLE GAUTHIER MESNOIS (39) Concession de matériel agricole au service de nos clients depuis plus de 78 ans. Distributeur marque NEW HOLLAND mais également Kuhn, Amazone, Horsch, Berthoud, Kongskilde, et tous les acteurs incontournables du matériel agricole. Pour notre site du Jura, nous recherchons MECANICIEN AGRICOLE (H /F) Poste à pourvoir immédiatement. Descriptif du poste : - Etablir des diagnostics et effectuer des réparations en atelier et sur le terrain - préparation et le montage de matériels neufs, mise en route - Réaliser l'entretien des machines - suivi des programmes de formation du constructeur. Profil recherché : Originaire du Jura, passionné de mécanique agricole, connaissances en hydraulique, goût du travail bien fait et appréciez le travail en équipe à taille humaine. Niveau Bac pro ou BTS Expérience réussie dans le domaine de la mécanique agricole. Salaire motivant (selon profil), primes annuelles, mutuelle. Envoi du CV et lettre de motivation par mail l.hubert@matgauthier.fr ou par courrier à l'attention de Lionel HUBERT Matériel Agricole Gauthier 49, Route de Chalon 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS. Vous pouvez également déposer directement votre dossier sur le site de Mesnois
✆ 03 84 35 28 98

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2018 - Démo
25 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Firestone Building Products
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier
B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

42 - Exploit. céréales recherche stagiaire école pour été et plus - logé nourri indemnisé.
✆ **06 43 08 85 01**

69 - Cherche chauffeur PL et VL CDI ou prestataire de services au 1/9/2019. Envoyer CV par mail à :
contact@pepinieres-imbert.fr

86 - Cherche saisonniers pour campagne de paille et moisson, juillet-août. Logement assuré.
✆ **06 79 57 86 62**

Demande

Emploi

01 - LYCEE AGRICOLE DE CIBEINS recherche pour le 1er septembre 2019 un ouvrier spécialisé pour le suivi de troupeau de vaches laitières. Rémunération : niveau IV échelon 2 de la grille de la convention collective des salariés agricoles de l'AIN et logement de fonction Envoyer LM et CV à Lycée Agricole de Cibeins - Domaine de Cibeins - 01600 Misérieux
✆ **04 74 08 88 22**

71 - J.F. 27 ans, sérieuse, dynamique et polyvalente, cherche poste de salariée en élevage avec transformation fromagère (ovins, caprins ou bovins), 5 ans d'expérience, permis B et BE, diplôme agricole + formation fromagère.
✆ **07 61 13 59 84**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (230F)
✆ **06 07 75 59 74**

39 - Vds 1 bon taureau Limousin 2 ans, et 1 de 3 ans inscrit. 2 vaches Salers pleines prêtes à vêler. 3 génisses et vaches pleines croisées. 5 belles génisses Limousines d'un an, le tt indem. IBR et BVD. Liv. poss.
✆ **06 26 20 05 40**

58 - Vends veaux reproducteurs 15 mois HBC, TGS dont sans cornes. GAEC Touillon Moiron - Decize (réf. 180A)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, vend veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vends taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 230E)
✆ **06 83 68 07 96**

63 - AV mâles femelles charolais HBC inscrit qualifié 79 % lait 104,9 vêlage 101,3 conformité élevage 88 %.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds 13 vaches 7 génisses Limousines vêlage aout sept. cause arrêt.
✆ **07 89 33 57 46**

70 - Vends taureau charolais né le 1/09/2013 issu d'IA fils de tombapik très calme, bonne morphologie cause consanguinité, prix 2000 euros.
✆ **06 80 26 90 77**

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 230D)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Cause retraite vds bon cheptel charolais, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Cse cessation fin 2019, vds 10 génisses, 2 vaches charolaises, 3-4 mois, IBR A et autres vaches.
✆ **06 71 64 05 80**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

26 - Vds 20 brebis pre Alpes + 1 belier
✆ **06 87 48 87 39**

42 - Vds petit troupeau de brebis et un bélier,de race ile de France cause retraite
✆ **06 27 78 38 61**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 19 juin au 1er juillet, le matin de 10h à 12h, l'après midi de 15h à 18h. De 1 à 10 poules (3,50 euros) de 11 à 25 (2,50 euros) de 26 à 50 (2 euros) de 51 à 100 (1,50 euro) de 101 à 200 (1 euro) + de 200 (0,80 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS. (240 B)
✆ **06 80 41 58 75**



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOFISTOCK

SAS au capital de 78 141 euros Siège social : 7 rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR 351 803 408 RCS DIJON L'Assemblée Générale du 22/05/2019 prend acte que les mandats de M. Didier ROUX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Thierry RIZZA, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et décide de ne pas procéder à leur remplacement, la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation de commissaires aux comptes pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats.

AL212424439

SUCCESSION

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

SUCCESSION

Suite au décès de Monsieur Jean Félicien ROUGELIN, religieux, célibataire majeur, né à VEUVEY SUR OUCHE (21360), le 13 février 1924, survenu à DIJON (21000), le 16 mai 2018, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.

Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.

Pour avis.

Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL212424451

TRANSFERT DE SIÈGE

E-CLOUD

**SASU au capital de 10 000 €.
Siège social
1 Espace Rocca, route de Dijon
21310 Beire-le-Chatel
799155569 RCS Dijon**

D'une décision de l'associé unique du 20.05.19, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 20.05.19 du 1 Espace Rocca, route de Dijon - 21310 BEIRE-LE-CHATEL au 228 rue du midi - 21850 SAINT APOLLINAIRE et de modifier l'article 4 des statuts. Dépôt légal au RCS DIJON.

Pour avis, le président

AL212424279

AUTOTECNICA

**SARL au capital de 7 700 euros,
siège social : 17 Rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE,
433 810 678 RCS NANTERRE**

AGE du 03/05/2019 : transfert du siège social au 2 Rue du Château 21320 EGUILLY, nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

AL212424419

GP WINES

SAS au capital de 3 000 ?, Siège social : 1 Place Ennemond Fousseret 69005 LYON, 838 846 277 RCS LYON. Par décision de l'associé unique du 3 juin 2019 il a été décidé, à compter du 1er février 2019, de transférer le siège social du 1 place Ennemond Fousseret 69005 LYON au 7 rue des Tonneliers 21200 BEAUNE. Président : Monsieur Clément GENTER-PIAT demeurant 1 Place Ennemond Fousseret 69005 LYON. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS LYON sous le n°838 846 277, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS DIJON, désormais compétent à son égard. Pour avis Le Président

AL212424442

LACAGNE

L'AGM du 28/03/19 de la SCI «LACAGNE», capital: 3000 euros, siège: 60 rue des Templiers - Challanges 21200 BEAUNE, 438748402 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège à La Chesnaie 56490 SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES, à compter du 28/03/19 et de modifier l'article 4 des statuts. Avis de constitution de la société publié dans l'Auxois Libre, le 3/08/2001 à SEMUR-EN-AUXOIS. Les modifications résultant du présent avis sont : Ancienne mention: 60 rue des Templiers, CHALLANGES 21200 BEAUNE. Nouvelle mention: La Chesnaie 56490 SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES. Modification faite au GTC de VANNES.

AL212424449

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

GROUPEMENT FORESTIER CIVIL IMMOBILIER DES BOIS DE CHEVREUL

**Société civile au capital de 70 279,00 Euros
Siège social : 50 rue Berlier à DIJON (21000)
N° de SIREN 428 651 988
RCS de DIJON**

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2019 a décidé le transfert du siège social à compter du 18 mai 2019 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 50 rue Berlier, 21000 DIJON.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 108 boulevard de la Reine, 78000 VERSAILLES.

Gérant : Monsieur CHAUDRU de RAYNAL Gilles, demeurant 108 boulevard de la Reine, 78000 VERSAILLES.

L'inscription modificative sera portée au RCS de VERSAILLES tenue par le greffe du tribunal.

Pour avis, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE.

AL212424450

SCI LES CROISSANTS

**Société Civile
Capital de : 45 734.71 euros
Siège social : Les Croissants
1 route de la Mission
89100 PARON
D 380 327 569 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 7 juin 2019, l'associé unique a décidé :

- le transfert du siège de la société de Paron (89100) 1 route de la Mission à Tailly (21190) RD 23 Champ Lain à compter de ce jour

- de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Tailly(21190) RD 23 - Champ Lain

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon

Christophe ROUGEOT

Gérant

AL212424459

MODIFICATION DE CAPITAL

SAMAUNATH

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
porté à 480 000 euros
Siège social : 1, rue Marceau
21000 DIJON
391 190 121 RCS DIJON**

Par décision du 8/02/2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 472 377,55 euros par incorporation de réserves, pour le porter de 7622,45 euros à 480 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis La Gérance

AL212424234

ASP ELECTRICITE

**SARL au capital de 1 000 euros
SiÈge social : 365 route de Gray,
21850 ST APOLLINAIRE
844 232 520 RCS DIJON**

Le 13/05/2019 l'associé unique a décidé que le capital social a été augmenté de 40 000 euros par voie d'apport en nature, pour le porter à 41 000 euros.

Pour avis. La Gérance.

AL212424452

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 31/05/19, relative à la SAS Divin, il fallait lire : «Capital : 1 000 euros».

AL212424443

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI AVENIR IMMO

**Société civile immobilière
au capital de 33.000 €
Siège : 8 RUE MEIX D'ORVEAU
21490 ST JULIEN
429314693 RCS de DIJON**

Par décision du gérant du 02/05/2019, il a été décidé à compter du 08/05/2019 de:

- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme CASSINI Nathalie 8 rue du meix d'orveau 21490 ST JULIEN.

Mention au RCS de DIJON

AL212424457

DISSOLUTION LIQUIDATION

**GAEC DU SOUFFLET
Agréé le 19 décembre 1977
sous le numéro 226
Société civile en liquidation
Siège social : FERME DE CHAUDOT-
21150 FLAVIGNY SUR OZERAIN
408 276 269 RCS DIJON**

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/06/19

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NORGES-LA-VILLE: Classification urbanisme : PLU zone A

13 a 00 ca - Les longues raies: ZI-30

RUFFEY-LES-ECHIREY: Classification urbanisme : PLU : zone Aa

61 a 20 ca - Derriere l enclos: H-639-734[632]

BEURIZOT: Pré, terre, lande, bois - Classification urbanisme : RNU

2 ha 60 a 50 ca - Champ de la grange du bour: D-42 - La tramblot: D-154-155 - Les aubues: B-185-186

CORPOYER-LA-CHAPELLE: Pré, terre, lande, bois - Classification urbanisme : RNU

53 a 32 ca - Le theurot bizot: ZC-114 - Les essarts: ZC-24-26

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 01/07/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand - 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212424455

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 20/02/2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation,

donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Les Liquidateurs.

AL212424445

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 27.05.2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : CEREP Conseil Etude Réalisation Espace Professionnel Siège : 21 Grande Rue 21200 BLIGNY LES BEAUNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1 000 euros Objet : Conseil aux entreprises en matière de stratégie commerciale, industrielle, financière, administrative ; conseil en management d'entreprise ; missions d'adjoint et de conseil de direction ; missions de secrétariat administratif ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Patrick VERCRUYSSE, demeurant 21 grande rue, 21200 BLIGNY LES BEAUNE Immatriculation au RCS de DIJON.

AL212424441

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATOIN : LARJ SCI

SIEGE SOCIAL : 231b rue Jacquat, 21850 SAINT APOLLINAIRE

OBJET : la propriété, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme que ce soit, d'immeubles et terrains que la société se propose d'acquérir ou bâtir, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros

GERANCE : Madame LE LORC'H Aurélie demeurant 231b rue Jacquat, 21850 SAINT APOLLINAIRE

CESSION DE PARTS : libre uniquement entre associés

IMMATRICULATION : au RCS de Dijon

Pour avis,

AL212424444

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/05/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AZUCENA Objet social : l'acquisition de tout immeuble et terrain, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement Siège social : 35, Rue du Tire Pesseau, 21000 Dijon. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. BARBOSA Patrick, demeurant 35, Rue du Tire Pesseau, 21000 Dijon Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL212424447

**DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à VILLERS-LES-POTS du 03/06/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée JM PRESTATIONS, dont le siège social est situé 6, rue des Grands Noyers - 21130 VILLERS-LES-POTS, qui a pour objet tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, toutes prestations d'accompagnement et de conseils en matière de projets industriels et toutes prestations de services et de conseils en matière de conception de bâtiment Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Les cessions d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés ; le cédant prenant part au vote.

Monsieur Jean-Marie GAUTHEROT, demeurant 6, rue des Grands Noyers à VILLERS-LES-POTS (21130), assure la Présidence sans limitation de durée.

AL212424448

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juin 2019, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : EARL DE LA VOIE DE THEULEY

Forme : Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée

Capital : 200 000 euros divisé en 2 000 parts de 100 euros

Apports : en nature exclusivement

Siège social : 6 rue de Chevence - 21610 MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE S/ VINGEANNE

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérante pour une durée illimitée : Mme Céline PRODHON, demeurant 26 rue Galdo - 70100 BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis - La Gérance.

AL212424453

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 06/06/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NEWTENBERG SOLUTIONS

Siège : 335 Rue Frédéric Lescure - ECOPARC DIJON BOURGOGNE - 21850 ST APOLLINAIRE

Objet : La Société a pour objet l'exercice d'holding animatrice, notamment par les activités suivantes : Prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion desdites sociétés. Propriété, acquisition, par voie d'apport ou autrement, de tous titres ou valeurs mobilières et gestion desdites valeurs mobilières. Réalisation de toutes prestations pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital. Conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels. Formation de personnel et assistance technique des entreprises. Promotion, sous toutes ses formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales. A titre exceptionnel, acquisition d'immeubles et gestion desdits immeubles

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Gérance : M. Adrien HELY, demeurant 12 Impasse de l'Arbigny - 21490 VAROIS ET CHAIGNOT

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212424454

FLOP

**LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON**

Avis est donné de la constitution de la société FLOP Forme : Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil et du Décret numéro 78-704 du 3 Juillet 1978. Objet : l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou fractions d'immeubles quelle que soit leur destination dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, construction, ou tout autre forme juridique quelconque Siège: Rond Point de la Nation - 21000 DIJON Durée : 99 années Capital : 1.000 euros Gérance : M. Florian FATET demeurant 43 Rue Emile Picard - 25000 Besançon et M. Pierre OCHALA demeurant 11 Rue chante Pie - 21240 Talant RCS : Dijon La gérance.

AL212424456

NIÈVRE

NOMINATION

MODIFICATIONS

DIF- SAS au capital de 40 000 euros- Siège social : RUE DU TREMBLAT- ZI DE VILLECHAUD, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE- 302 555 222 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 16 mai 2019, il résulte que : La société KPMG SA, Société Anonyme au capital de 5 497 100 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 775 726 417 domiciliée 2, avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris la Défense cedex, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur PHILIPPE BOUVEAU, L'associé unique prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant par conséquent, Monsieur Olivier ROY, Commissaire aux Comptes suppléant n'est pas remplacé. pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

AL582424461

TRANSFERT DE SIÈGE

Alciat-Juris
Société d'Avocats

**ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

SCI RERE-YEYE

**SCI au capital de 500 euros
Siège social : Chambre - 58200 POUGNY
RCS NEVERS 500 534 953**

Suivant AGE du 15/02/2019, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNE MENTION

Siège social : 58200 POUGNY - Chambre

NOUVELLE MENTION A COMPTER DU 15/02/2019

Siège social : 58200 COSNE SUR LOIRE - 138, rue de Donzy

Pour insertion,

La gérante,

AL582424445

MODIFICATION DE CAPITAL

**Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI CERTAINES, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE, AU CAPITAL DE 270000 €, SIÈGE SOCIAL CERTAINES 58800 CERVON, SIREN 423 460 765, RCS NEVERS

Suivant acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800) le 31 mai 2019, les associés ont décidé de réduire la capital de 6 700 € et de le porter ainsi de 270000 € à 162000 € par annulation de 1080 parts d'un montant nominal de 100 €. Par suite le capital social est ainsi composé :

Ancienne mention

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (270 000,00 €) divisé en 2700 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (162 000,00 €)divisé en 1620 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Nevers

AL582424449

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Le tribunal de commerce de Bourges a par jugement en date du 10/12/2018, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

ART'NCO (SARLU)

14 rue de Nevers

18320 Cours les Barres

RCS Bourges : 513 879 627

Etablissement secondaire : 47 route de Bourges 58000 Challuis

Négoce, fabrication, pose de menuiseries, d'ouvrages métalliques.

Le Greffier

AL582424460

**Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

MODIFICATION DU CAPITAL

**SCI CERTAINES, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE,
AU CAPITAL DE 90000 €,
SIÈGE SOCIAL CERTAINES 58800 CERVON,
SIREN 423 460 765 RCS NEVERS**

Suivant acte reçu par Me ADENOT, notaire associé à CORBIGNY (58800) le 23 juin 2001, suivi d'un acte complémentaire reçu par Me KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, le 31 mai 2019, le capital social de la société de 90000 € a été augmenté à 270000 € par apport de biens immobiliers.

M Lucien Antoine FARAH et Mme Françoise JEANNOT, son épouse, demeurant à VERRIERES LE BUISSON (91370) 3 Impasse de la Cressonnière, ont fait apport à la SCI CERTAINES, de biens immobiliers pour un montant de 180000 €. De sorte que le capital social de la société initialement fixé à 90000 € a été porté à 270000 € par la création de 1800 parts de 100 euros chacune, portant les numéros 901 à 2012 attribuées à M FARAH et de 2013 à 2700 attribuées à Mme FARAH Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL582424450

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

CABINET BEUGNOT

**SAS au capital de 100.000 €
Siège social : 19, Avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
551 880 396 RCS NEVERS**

Par délibération en date du 16 avril 2019, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de 24.500 euros pour le ramener de 100.000 euros à 75.500 euros par voie de rachat de 245 actions puis d'augmenter immédiatement le capital de 24.500 euros par incorporation de réserves et élévation du montant nominal des actions existantes pour le porter de 75.500 euros à 100.000 euros.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 16 mai 2019, le Président a constaté le caractère définitif des opérations sur capital.

Pour avis, le Président

AL582424457

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 24/5/2019,

Mr MALPELET Pascal, et Mme DUFOUR Thérèse, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 18 allée de Montchevreau, mariés à la mairie de CHAMPIGNY SUR MARNE (94500) le 22 septembre 1990, sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me KUBISA Alain, notaire à PARIS (5è) le 7/9/1990,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille, de changer leur régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, avec apport de biens indivis et d'un bien propre, et stipulation d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL582424464

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CEGEPLAST

Société Anonyme
au capital de 200 000 Euros
Siège social
130, rue Francis Garnier
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 351 142 807

L'A.G.E du 22/09/2018 a décidé :

1°) à l'unanimité la transformation de la S.A. en S.A.S sans création d'un être moral nouveau,

2°) d'adopter le texte de nouveaux statuts,

3°) que pour l'admission aux assemblées et le droit de vote, tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, qu'il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

4°) que les cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

5°) que la dénomination, le capital social, l'objet, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

6°) que sous la forme S.A., elle était dirigée par :

* administrateurs :M Guy CHARPIN, M Gilles CHARPIN, Mme Nicole CHARPIN

* président M Guy CHARPIN,

* directeur général M. Gilles CHARPIN,

7°) que sous la nouvelle forme S.A.S. :

* M. Gilles CHARPIN, 33, Boulevard de Lattre de Tassigny, 58000 Nevers a été désigné président,

* les Commissaires aux comptes ont été confirmés : titulaire, Selarl CPB Audit, Dragne, 58370 Villapourçon et suppléant, Eirl BOUVEAU, 18, rue Michaël Faraday, 18000 Bourges.

Le Président

AL582424040

IA. SELECTION DIFFUSION

SAS au capital de 10.000€. Siège social : 1 rue Albert Camus, 91220 BRETIGNY SUR ORGE. RCS 808 859 425 EVRY. L'AGE du 04/06/2019 a décidé de transférer le siège social au 3 rue du Docteur Tixier 58000 NEVERS et de nommer président : M BOULICAUT Jean-Marc, 9 rue du Vieux Charly 58400 CHAULGNES en remplacement de M BABACI Hocine. Radiation du RCS de EVRY et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582424454

➜ CESSION

Notaire

Maître Marie CHERAMY, Notaire
3 rue Henri Barbusse
BP 50634
58000 NEVERS

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 31 mai 2019 enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 3 juin 2019 dossier 201900012945 réf. 5804P01 2019 N 00318,

La société dénommée ANNE-CLAIRE, SARL au capital de 8000,00 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 18, rue des Ardilliers, identifiée au SIREN sous le numéro 534067806 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

A vendu à :

La société dénommée PORTE DE PARIS, SARL au capital de 1000,00 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 18, rue des Ardilliers, identifiée au SIREN sous le numéro 844576439 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Un fonds de commerce de salon de thé, restauration rapide, connu sous le nom de « EN APAR'THE », exploité à NEVERS (Nièvre), 18 rue des Ardilliers.

Moyennant le prix de : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE-HUIT MILLE EUROS (58 000,00 €)

- aux éléments corporels pour DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €).

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à l'étude de Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis unique.

AL582424444

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BOAH

4 Rue de la Préfecture 58000 Nevers Capital : 500 E- 523498731 RCS Nevers Selon PVAGE du 15/04/2019, il a été décidé à compter de ce jour le changement de gérant. Ancienne gérante : Mme FARTMISSE Samira ép. KHALIL ABDALLA ; Nouvelle gérante : Mme NASEF ép. EL SHAZLY Ekbal, 22 rue du Général de Gaulle 28190 Saint Georges sur Eure. RCS Nevers pour avis

AL582423979

NET TAXI

Par ASSP du 02/04/2019, la société MODLOC, 50 rue Alfred de Musset 92160 ANTONY, 672 040 284 RCS de NANTERRE, adonné à titre de location-gérance à la société NET TAXI, un fonds de commerce sis et exploité au 3 rue Albert Morlon, 58000 NEVERS, du 08/04/2019 au 07/04/2020, ayant pour activité le transport de voyageurs par taxis. Renouvelable par tacite reconduction

AL582424005

SOCIETE CIVILE DE LICHY

Société civile au Capital social : 1 524,49 Euros
Siège social : Château de Lichy
58330 BONA
R.C.S. NEVERS 331 329 490

Le 30.04.2019, l'Assemblée générale a nommé Co-Gérant, Madame Catherine DELATTRE demeurant Château de Lichy 58330 BONA.

Pour avis.

AL582424446

SELARL IMAGERIE CHARLES DUPIN

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : 6 Bis, rue Dupin
58000 NEVERS
819 286 964 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/06/2019, il a été pris acte de la démission de Messieurs Jacques BOUZAT et Jean-Claude GRAS de leurs fonctions de co-gérants de la société à compter du 31 mai 2019.

AL582424456

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

TAXI NEVERSOIS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège Social : 33, rue du Champ Rouage
58000 SERMOISE SUR LOIRE
513 816 132 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 24/05/2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mr Jean-Pierre MAQUIGNON dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 33, Rue du Champ Rouage, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL582424448

DISSOLUTION

Sci Bourgogne Investissement Immobilier, «B2I»
au capital de 1524,49 euros
Siège social : 29 rue des Champs Pacaud
58000 Nevers

L'AGE du 05/06/2019 des associés de la SCI «B2I», capital 1524,49 E, siège social à Nevers, 29 rue des Champs Pacaud, RC de Nevers 418288775, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour, Madame Chantal Pereira demeurant, 29 rue des Champs Pacaud, 58000 Nevers a été nommée liquidateur, La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation, 29 rue des Champs Pacaud, 58000 Nevers,

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Nevers, Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant

AL582424451

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 06 Juin 2019 des associés de la SCI «B2I », capital de 1524,49 euros, siège social à Nevers, 29 rue des Champs Pacaud, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation,

Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers,

AL582424453

SCI A SAINT ANTOINE

Société civile immobilière au capital de 152 €
Siège : Venille 58000 NEVERS
354027609 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 06/06/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DURET André venille saint eloi 58000 NEVERS, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 06/06/2019. Radiation au RCS de NEVERS.

AL582424455

LES ECURIES DES COLCHIQUES

SARL en liquidation
au capital social de 39 000 Euros
Siège social : Chamnay
582990 MAUX
R.C.S. NEVERS 453 994 881

Le 27.05.2019, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27.05.2019. Madame Frédérique LABOUR demeurant Chamnay 58290 MAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL582424462

SCP DOCTEUR SICARD

SCP DU DOCTEUR SICARD
Société Civile Professionnelle
en liquidation au capital
de 135.679,63 euros
Siège de liquidation : 49 boulevard Jérôme
Trésaguet - 58000 NEVERS
413 863 135 RCS NEVERS

Le 31 mai 2019, Monsieur Jacques SICARD, associé unique liquidateur, a prononcé la clôture de liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, J. SICARD.

AL582424463

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/05/2019, il a été constitué une SAS dénommée NET TAXI.Siège social: 3 rue albert morlon 58000 Nevers. Capital: 500euros. Objet: le transport de voyageurs par taxis. Président: M. Jean-Charles Culioli, 3 rue albert morlon 58000 Nevers.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582424003

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 29 mai 2019,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : LES PATUREAUX

Siège social : NEUVY SUR LOIRE (Nièvre) La Croix du Veau

Objet : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et généralement toute opération civile pouvant se rattacher audit objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports en numéraire : de la somme globale de 100 euros.

Capital social : 100 euros divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Gérance : est nommé comme gérant de ladite sté pour une durée illimitée : Mr AZIZA Léon, dt à PARIS (4è) 86 quai de l'Hotel de Ville.

Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Me CAVET-JACOB, Notaire.

AL582424447

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 mai 2019, à SAINT PIERRE LE MOUTIER.

Dénomination : SCI ABIAN. Forme : Société civile immobilière.

Siège social : Chemin de la Chaume Champierre, 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER.

Objet : Acquisition, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens

immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sont soumises à agrément.

Gérant : Monsieur Sébastien ABIAN, demeurant 25 Route de l'Etang, 58160 Sauvigny-les-Bois

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis

AL582424458

YONNE

➜ SUCCESSION

RAKO

Dénomination : RAKO. Forme : SCI. Capital social : 5000 euros. Siège social : 8 Rue Salmon, 45230 Saint Maurice sur Aveyron. 752962803 RCS Tribunal de Commerce d'Orleans. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2019, les associés ont décidé, à compter du 10 mai 2019, de transférer le siège social à ZA Nord - 19 Allée du Nord, 89120 Charny Orée de Puisaye. Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis, durée : 99 ans. Radiation du RCS de Tribunal de Commerce d'Orléans et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

AL892424506

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI AF AUXERROISE

SCI au capital de 100€
Siège social :
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000)
Rampe Sainte Geneviève
752 617 605 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 9 Allée du Bois de la Duchesse, La Tour Coulon - 89000 AUXERRE, avec effet à compter du 1er juin 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL892424488

CATRIX

SAS au capital de 60.000 euros
SIEGE SOCIAL : 18 rue Claude Bloch
Immeuble Le Trifide
14000 CAEN
R.C.S. CAEN 850.182.684

Suivant un procès-verbal en date du 19 avril 2019, l'associé unique décide, à compter du 2 juin 2019 de transférer le siège social à SENS (89100) 8 route de Voulx

La société est présidée par la société HOLDING CATRIX, SAS, dont le siège est à CAEN (14000), Immeuble le trifide, 18 rue Claude Bloch

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

AL892424498

SCI LES CROISSANTS

Société Civile
Capital de : 45 734.71 euros
Siège social : Les Croissants
1 route de la Mission
89100 PARON
D 380 327 569 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 7 juin 2019, l'associé unique a décidé :

- le transfert du siège de la société de Paron (89100) 1 route de la Mission à Tailly (21190) RD 23 Champ Lain à compter de ce jour

- de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Tailly(21190) RD 23 - Champ Lain

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon

Christophe ROUGEOT

Gérant

AL892424512

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL CHOCAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.700 euros
Siège social : Impasse des Vallées,
Parc d'Activités des Vallées
89220 BLENEAU
434241709 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Estelle CHOCAT, demeurant ZA Impasse des

Vallées - 89220 BLENEAU, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2019.

Pour avis

La Gérance.

AL892424508

➜ ADDITIF

Additif à l'avis paru le 17 mai 2019 concernant la société PRATISIMO, SARL en liquidation au capital de 7 500 euros, siège social et de liquidation : 1 rue de la République 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, SIREN 819.191.917 RCS SENS, il convient de rajouter que les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont

déchargé de son mandat. Pour avis. Le Liquidateur.

AL892424499

➜ MODIFICATION DE STATUTS

PLEMET INDUSTRIE

SARL au capital de 250 000 €
Siège social
11, rue Chantecoq
ZI des Vauguillettes
89100 Sens
452 766 512 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2019, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 250 000 €.

Président : M. Jean-Jacques HILDEBRAND demeurant à Fontaine-la-Gaillarde (89100), Impasse des Gombards

Directrice Générale : Mme Bernadette HILDEBRAND demeurant à Fontaine-la-Gaillarde (89100), Impasse des Gombards.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL892424426

AUXERRE JOUETS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2019, de la société AUXERRE JOUETS Société par actions simplifiée Unipersonelle au capital de 40 000 Euros, siège social : Zone des Clairions - 89000 AUXERRE – RCS AUXERRE n°379 073 323 Il a été décidé de transformer la Société par Actions simplifiée unipersonnelle en Société à Responsabilité Limitée à associé unique à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. A été nommé gérant : Monsieur jean Jacques BOULARD et Madame Patricia VITRY demeurant 44 avenue Hoche - 89000 Auxerre. Il a par ailleurs été mis fin aux mandats de commissaires aux comptes titulaires et suppléants, à compter de cette même date. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre Pour avis.

AL892424505

SISA DU MIGENNOIS

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
Au capital de 1.000 euros
58 rue Pierre Larousse
89400 MIGENNES
RCS SENS 834 235 087

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2019, l'Assemblée Générale a décidé :

- que le capital ne serait plus fixe et fixé à 1 000 euros mais qu'il serait désormais variable, et qu'il pourra augmenter ou diminuer dans une fourchette comprise entre le capital maximum de 2 000 euros et le capital minimum de 300 euros.- de limiter l'objet social aux seules activités d'exercice en commun, par ses associés, d'activités :o de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société

ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la

cohérence du parcours de soin,o d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique,o de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification des inscriptions sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis

La Gérance.

AL892424509

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA BM DEMETER

L'assemblée générale des associés de «SCEA BM DEMETER» société civile d'exploitation agricole au capital de 107500 euros immatriculée 844252304 RCS AUXERRE ayant son siège social 4 Rue Principale Villiers la Grange 89310 GRIMAULT réunie le 20 mai 2019 a décidé, à compter du même jour, de le transférer au 41 Grande Rue 89440 STE COLOMBE, de modifier l'article 4 des statuts, de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, Mme. Cécile SPEVAK demeurant 41 Grande Rue 89440 STE COLOMBE.

Pour avis

La gérance

AL892424158

LOCATION-GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 1er juin 2019,

La Société CARREFOUR HYPERMARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 6.922.200 euros, ayant son siège social 1 rue Jean Mermoz, ZAE St Guénault 91002 EVRY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451.321.335.

a donné en location gérance à

La Société CATRIX, Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000 euros, ayant son siège social à CAEN (14000), Immeuble le Trifide, 18 rue Claude Bloch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 850.182.684.

un fonds de commerce d'hypermarché avec Drive adossé sis et exploité à SENS (89100), 8 route de Voulx, sous l'enseigne « CARREFOUR ».

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 2 juin 2019 pour se terminer le 1er juin 2020, renouvelable par tacite reconduction.

AL892424496

LOCATION - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 1er juin 2019,

La société CARREFOUR STATIONS SERVICE, Société par Actions Simplifiée au capital de 131.900 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 451.321.376.

a donné en location gérance à

la société CATRIX, Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000 euros, ayant son siège à CAEN (14000) Immeuble le Trifide, 18 rue Claude Bloch, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 850.182.684

un fonds de commerce de station-service, sis et exploité à SENS (89100), 8 route de Voulx sous l'enseigne CARREFOUR

Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 2 juin 2019 pour se terminer le 1er juin 2020.

A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL892424497

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce de Perpignan en date du 29/05/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl TECH LOGISTICS** 80 route d Auxerre Zone Industrielle 89380 Appoigny. RCS MONTPELLIER452 934 359.

AL892424495

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI VASSALLO RAY

SCI au capital de 1.000€
Siège social : 15 Place Chataigner,
89220 BLÉNEAU
440 112 712 RCS d'AUXERRE

Le 01/06/2019, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/06/2019.

Radiation au RCS d'AUXERRE

AL892424490

AVIS DE DISSOLUTION AVEC LIQUIDATION

Société civile immobilière LES SABLES
Au capital de 600 euros
Siège social : 3 rue du château d'eau
89600 SAINT FLORENTIN
Siret :482 466 505 au RCS d'Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur CHAUDRON anthony, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur et fixe le siège de liquidation au 15 rue du collège 89600 SAINT FLORENTIN.

C'est à cette adresse que les documents relatifs à la liquidation devront être envoyés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'auxerre, en annexe au RCS.

AL892424472

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CM23.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 20 Chemin des Audinettes, 89100

Malay Le Petit.

823148222 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 juin 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Cécile CHASSIN DU GUERNY demeurant 24 Rue des Chollets, 89100 NAILLY et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur

AL892424489

LA GAUDIERE

SCI au capital de 1.000euros.
Siège social : 12 RUE PASTEUR
89210 BRIENON SUR ARMANCON.
RCS 482 271 061 SENS.

L'AGO du 05/06/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du

05/06/2019. Radiation au RCS de SENS.

AL892424502

SCP DUBOIS-MOYNE

Société civile professionnelle
en liquidation
au capital de 1 005,84 euros
Siège social : 12, boulevard du 11 Novembre
89000 AUXERRE
501 285 522 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 30 avril 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Elisabeth MOYNE-BOUILLOT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis.

AL892424503

SNC DE LA PORTE PERCY

S.N.C au capital de 1 000 Euros
Siège social : 107 RUE JACQUES D'AUXERRE 89300 JOIGNY
R.C.S : SENS 838 683 035

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur MARCEL David demeurant

107 rue Jacques d'Auxerre 89300 JOIGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 107 rue Jacques d'Auxerre 89300 JOIGNY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour Avis,
La gérance.

AL892424507

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/06/2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI JUNON

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.

Siège social : 55 Quai des Sablons 89100 SENS

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Jordan MARTINI demeurant à PARIS (75014), 58 avenue du Général Leclerc.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL892424240

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/06/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : WINTEK TRADING

Forme : EURL

Capital social : 30.000 €

Siège social : 7 rue de la forge, 89570 NEUVY SAUTOUR

Objet social : La société a pour objet : Importation et exportations d'équipements de la maison et de l'industrie : Matières premières, industrielle énergétique.. Équipements électromécanique.... Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Gérance : Mme Zhi Ying CHEN demeurant 7 rue de la forge, 89570 NEUVY SAUTOUR

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL892424491

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/06/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : ANLAN TRADING

Forme : SARL

Capital social : 30.000 €

Siège social : 7 rue de la forge, 89570 NEUVY SAUTOUR

Objet social : La société a pour objet : Importation et exportations de matériel de bureau, de la maison, de sport, de quincaillerie, produits électriques... Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but

poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Gérance : Mme Ai Lan JIANG demeurant 7 rue de la forge, 89570 NEUVY SAUTOUR

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL892424492

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé intervenu à ORLÉANS, le 27 mai 2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.

Dénomination sociale : PAUL BERNEZ. Capital : 5 000 €, Siège social : 9 B rue du Général Leclerc 89140 SERGINES. Objet social : Conseil et assistance pour le développement de projet (étude de faisabilité, consultation et encadrement des bureaux d'études, contrôle qualité des dossiers, suivi de l'instruction…) ; Conseil et assistance pour la gestion des sites en exploitation : participation aux suivis environnementaux des sites, réalisation

d'audit environnement, réalisation de dossiers de modifications des conditions d'exploitation ; Conseil et assistance pour d'autres sujets connexes (aide à la formation et à la sensibilisation du personnel …) ; Durée : 99 ans. Gérant associé unique Paul BERNEZ 9 B rue du Général Leclerc 89140 SERGINES. Immatriculation au RCS de SENS. Pour avis.

AL892424493

SCP «Stéphane DROUET, Notaire», dont le siège est à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 5 juin 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI GABJAD.

Le siège social est fixé à : CHAMVRES (89300), 9 rue de la Résistance.

La société est constituée pour une durée de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Thierry BERTHENON et Madame Emile PRINCE, demeurant tous deux à CHAMVRES (89300), 9 rue de la Résistance.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL892424494

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/2019, il a été constitué une EURL dénommée :

KARENZO

Siège social : 13 lotissement le merisier, 89260 THORIGNY SUR OREUSE

Capital : 1.000€

Objet : Réparation de smartphones et tablettes ainsi que la ventes d'accessoire

Gérance : M. Didier CHARBONNIER, 13 lotissement le merisier, 89260 THORIGNY SUR OREUSE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL892424500

CONSTITUTION

Avis de constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2019 à ETIGNY, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI LES OLIVIERS Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000,00 euros, constitué de numéraire uniquement. Siège social : 13 chemin de la Calotterie - 89510 ETIGNY. Durée : 99 années à compter de

l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Domingos OLIVEIRA demeurant 13 chemin de la Calotterie - 89510 ETIGNY. Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL892424504

APEX CLIM

Par acte sous seing privé du 23/04/2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: APEX CLIM

Capital: 127.500 euros

Siège social: ZI VAUPLAINE Route de Tanlay 89700 TONNERRE

Objet: prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations

Durée: 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément:

Président: Christophe-Edouard MARCI demeurant Le Communeau 19 / 1474 CHABLES / FR-Suisse

Directeur général: José CARVALHO demeurant Les Gauguins / Precy-Sur-Vrin (89)

Immatriculation RCS AUXERRE

Pour avis.

AL892424511



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Volailles
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Justice

Les démarches à suivre pour porter plainte

Vous êtes victimes d'un vol, troubles anormaux du voisinage, vous souhaitez porter plainte. Quelles sont les démarches ?

La plainte permet de demander des sanctions pénales contre l'auteur des faits mais elle ne permet pas à la justice de le condamner à réparer le préjudice subi par la victime (remboursement d'un objet volé par exemple).
Pour pouvoir être indemnisée, la victime doit en plus se porter partie civile.
La plainte peut être déposée contre une personne physique ou une personne morale (entreprise société, association…). Elle peut viser une personne inconnue. Dans ce cas, la plainte est déposée contre X.

Où déposer plainte ?

Vous pouvez déposer plainte auprès d'un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie de votre choix.
Avant de vous déplacer et afin de gagner du temps, vous pouvez remplir une pré-plainte en ligne. Vous obtiendrez un rendez-vous par les policiers et les gendarmes qui seront déjà en possession des éléments de la plainte. Le dépôt de plainte ne peut pas vous être refusé. Il est alors transmis au Procureur de la République.
Vous pouvez également écrire directement au Procureur de la République. Dans ce cas, il faut envoyer une lettre sur papier libre au Tribunal de Grande Instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.
Le courrier pour être recevable doit comporter des éléments obligatoires tels que l'état civil et les coordonnées complètes du plaignant, le récit détaillé des faits, la date et lieu de l'infraction, le nom de l'auteur des infractions, la description et l'estimation provisoire ou définitive du préjudice et les documents de preuve.
La plainte peut être envoyée en courrier recommandé ou en courrier simple, mais ce n'est pas obligatoire. Cette formalité est gratuite.

Les suites

Le Procureur de la République qui reçoit la plainte a plusieurs possibilités :
- Décider de ne pas poursuivre. C'est notamment le cas si les faits sont prescrits, ou manifestement non fondés, ou encore si l'enquête ne donne rien. Si l'affaire est classée sans suite, l'avis doit être motivé. En cas de désaccord, vous pouvez contester la décision et former un recours devant le procureur général ou déposer une plainte avec constitution de partie civile.
- Procéder à une citation directe. Dans ce cas la victime ou le procureur saisissent directement le tribunal en informant la personne poursuivie des lieux et date de l'audience.
- Convoquer la personne suspectée via une convocation sur procès-verbal.
- Prononcer des mesures alternatives de poursuite. Ces dernières visent à remédier à l'absence de réponse pénale pour des infractions ne justifiant pas la saisine d'une juridiction et à limiter le nombre de classements sans suite.
- Ouvrir une information judiciaire. Un juge d'instruction est alors désigné pour recueillir les éléments concernant l'affaire.
- Ne rien décider. Si le délai de trois mois s'est écoulé, le plaignant peut porter plainte avec constitution de partie civile ce qui évite le classement sans suite immédiat du dossier.

Le plaignant peut se constituer partie civile dès le premier dépôt de plainte ce qui évite le classement sans suite. Deux actions sont introduites simultanément, une action pénale et une action civile pour demander la réparation du préjudice. Un juge d'instruction est ainsi désigné et une enquête est ouverte.
Attention aux délais pour porter plainte. Par exemple, les contraventions telles que les troubles anormaux de voisinages, injures se prescrivent au bout d'un an et de six ans pour les délits (vols, coups et blessure, escroquerie), à compter de l'infraction commise.

MARIE-LAURE BERLAND

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

COLZA

PUBLI-REDACTIONNEL

L'ensemble de la filière des huiles et protéines végétales se mobilise


© Philippe Montigny

Collectivement forte, notre filière se mobilise pour continuer d'assurer aux producteurs et aux opérateurs des débouchés à haute valeur économique pour le colza et pour leur apporter un accompagnement technique performant.

SÉCURISER LES DÉBOUCHÉS : NOTRE ENGAGEMENT PAIE !

Les actions de la filière ont permis de sécuriser le biodiesel sur le plan réglementaire et législatif en permettant un taux d'incorporation à 7% quand Bruxelles envisageait de le diviser par deux ! Le biodiesel de colza français est issu d'une culture locale qui représente aujourd'hui une force vive du dynamisme des territoires avec 110 000 agriculteurs, 6 acteurs agro-industriels, 10 usines et 20 000 emplois non délocalisables. Notre filière innove avec le Oleo100 qui accompagne une décarbonation progressive et efficace des transports et le lancement récent de cette première énergie 100 % renouvelable et 100 % locale, intégralement substituable au gazole fossile pour les flottes captives.
En janvier 2019, l'ensemble de la filière s'est par ailleurs mobilisée pour stabiliser le prix d'importation du biodiesel du soja argentin en fixant des quotas et un prix minimal de vente, afin de permettre à la filière soja de France non OGM de prendre son envol.
Concernant le plan protéines, la récente action décisive de notre filière a permis d'obtenir un engagement formel du Ministre de l'Agriculture en faveur d'un plan ambitieux et vertueux qui sera remis en juin 2019.

CAP SUR L'INDÉPENDANCE EN PROTÉINES

La valorisation concomitante de la protéine issue du tourteau de colza non OGM et de l'huile (dont 1/3 en alimentation humaine et 2/3 en énergie renouvelable) a conduit à doubler l'autosuffisance nationale en protéines. Celle-ci est passée en 20 ans de 23 % à 55 % aujourd'hui, alors que l'UE reste déficitaire à hauteur de 70 % en moyenne ! Élément clé de l'indépendance de la France en protéines végétales, le colza contribue également à la souveraineté énergétique de la France. Cette culture résiste grâce à sa compétitivité et l'engagement d'une filière structurée, mobilisée et unie. Hier, nous avons relevé le défi de l'indépendance en huile. Collectivement solidaires, nous redoublons d'efforts pour relever le défi de la souveraineté en protéines et soutenir le colza français.


© Philippe Montigny

NOUS RELEVONS LES DÉFIS AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES AU SERVICE DES PRODUCTEURS

Tirant partie des enseignements de la baisse conjoncturelle des surfaces observées à l'automne 2018 dans les secteurs les plus exposés, la filière amplifie son action et ses recommandations pour accompagner les agriculteurs et optimiser l'implantation de leur colza à l'automne 2019. Objectif, obtenir une levée précoce avec un couvert poussant précocement et sans rupture d'alimentation tout l'automne, même en condition sèche en août, afin de permettre au couvert de mieux résister aux attaques de ravageurs d'automne.

Des conseils spécifiques seront donc déclinés à partir du mois juin, car la réussite de l'implantation passe par une anticipation de son itinéraire de travail du sol qui débute dans le précédent par un profil cultural.
Notre institut technique prépare aussi l'avenir pour mettre en œuvre un ensemble de leviers agronomiques performant destinés à améliorer la protection et la robustesse de leurs cultures. Il s'agit par exemple de réduire la nuisibilité des ravageurs en favorisant la présence d'insectes auxiliaires, de proposer des solutions de désherbage en post-levée.

La filière des huiles et protéines végétales

Toute la filière est mobilisée, faites appel à nous pour toute question ou **www.terresinovia.fr**.

Avril · FOP Producteurs d'oléoprotéagineux · Terres Univia l'interprofession des huiles et protéines végétales · Terres Inovia agronomie en mouvement · SOFIPROTEOL L'engagement durable

▶ Coin lecture

par Catherine Pauchet

Roman Le fantôme de mon père



Thomas, pianiste professionnel, est sous pression. Bientôt il va jouer le « Concerto n°2 » de Rachmaninov à l'opéra de Varsovie. Pour décompresser, il fume un joint négligemment laissé par sa baba cool de mère. Quelques fumettes plus tard, le fantôme de son père, mort il y a cinq ans, lui apparaît pour ne plus le lâcher. Le paternel exige que ses cendres soient mélangées à celles d'une ancienne maîtresse adorée qui vient de décéder et doit être incinérée à San Francisco. Le temps presse. Marc Levy a mis de la fantasy dans son vingtième roman.

« Ghost in love », Marc Levy, Robert Laffont/Versilio, 340 p., 21,50 €.

Jeunesse La chasse au tigre



On connaissait Joël Dicker écrivain, le voici conteur pour jeunes lecteurs. En Sibérie, un tigre décime les troupeaux et attaque les villageois, créant la panique. Le Tsar promet la fortune, le poids du fauve en or, à celui qui tuera l'animal mais le tigre évite tous les pièges qui lui sont tendus. Ivan, venu de Saint-Pétersbourg, veut relever le défi avec un stratagème terrifiant.

« Le Tigre », Joël Dicker (texte) et David de las Heras (illustrations), éditions de Fallois, 64 p., 13,90 €.

Beau livre Jardins de Provence



C'est à une promenade en compagnie de Nicole de Vésian (1916-1996) que cet ouvrage nous conduit. Après avoir été styliste à Paris et New-York, notamment pour la maison Hermès, elle se retire en Provence, dans sa propriété dite « La Louve », pour y cultiver l'art du jardin. Au fil des ans, un bout de terrain va se transformer en paradis sur terre, un lieu où se mêlent pierres et verdure, buissons et fleurs. Un beau livre auquel il ne manque que le parfum.

« Un art des jardins de Provence », Nicole de Vésian (texte), Clive Nichols (photographies), Actes Sud, 160 p., 35 €.

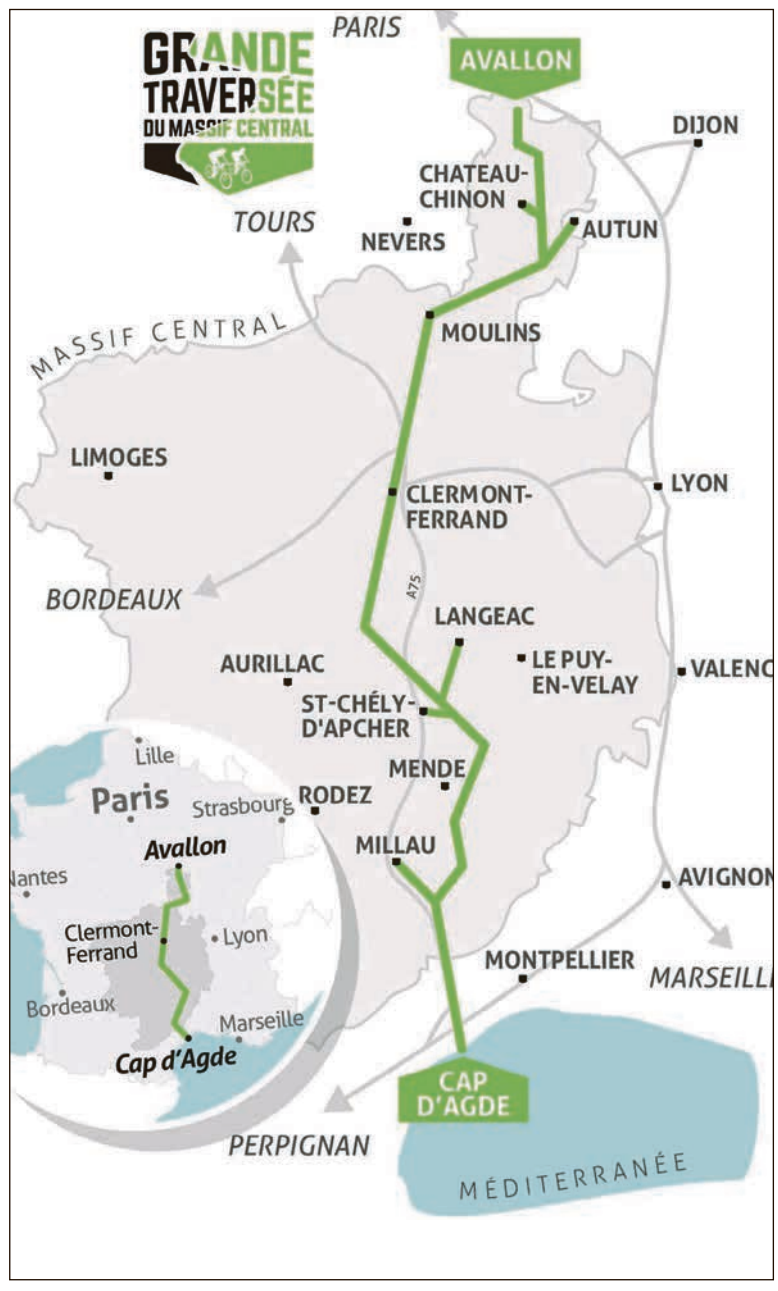
Sports - Loisirs

1400 km pour traverser et savourer le Massif central en vélo

Depuis l'été dernier, la Grande Traversée du Massif Central (GMTC) à VTT est à nouveau une réalité. Elargi, l'itinéraire s'étend désormais sur 1 400 km entre Morvan et Hérault.



La grande traversée du Massif Central à VTT propose de nombreux panorama sur des paysages variés.



Le parcours divisé en 31 étapes se veut accessible au plus grand nombre avec des portions plus ou moins difficiles.

À l'époque de sa création, en 1995, le parcours débutait à Clermont-Ferrand pour rejoindre les rives de la Méditerranée à Sète, 680 km plus loin. Aujourd'hui c'est un itinéraire élargi qui est proposé puisque la Grande Traversée du Morvan à VTT ainsi que les rives de l'Allier ont rejoint l'itinéraire. Ces 1400 km (1380 km exactement) constituent la plus grande traversée à VTT de France. C'est un vrai voyage à VTT qui vous fera découvrir les paysages méconnus du Massif central. Ce nouveau parcours se veut ouvert à tous, il n'est pas réservé aux VTTistes de la première heure. Certaines sections sont facilement réalisables en famille ou par des débutants. Entièrement jalonnée, l'intégralité du parcours traverse cinq parcs naturels et des sites emblématiques tels que les lacs du Morvan, l'Allier, les volcans d'Auvergne, les Cévennes, les Causses...

Un balisage unique sur l'itinéraire

Les tracés sont en libre téléchargement, vous pouvez ainsi suivre l'itinéraire depuis votre smartphone grâce à une application dédiée ou sur un GPS de randonnée adapté. Deux topoguides sont également disponibles, ils seront les compagnons de route idéaux pour vous lancer dans l'aventure. Si les plus téméraires réaliseront l'intégralité du parcours en deux à trois semaines il est tout à fait possible de le faire en plusieurs fois où juste d'emprunter une section de l'itinéraire sur la journée. Plusieurs liaisons et variantes sont également jalonnées afin de rejoindre l'itinéraire via un point d'accès, le plus souvent une gare. Un bon compromis pour découvrir une partie de l'itinéraire où pour s'initier à l'itinérance à VTT.

Un itinéraire VTTAE compatible

L'assistance électrique gagne aussi le VTT et met le fort relief à la portée de tous, alors pourquoi se priver de ce système qui facilitera votre séjour ? La grande traversée du Massif central a été aussi pensée pour la pratique du VTT-AE. Elle exclut les portages, limite au maximum les «*poussettes*» et traverse de nombreux villages et hameaux où recharger votre batterie. Durant vos étapes ou vos pauses, hébergeurs, restaurateurs et bistrotiers vous donneront accès à des prises pour la recharge de votre VTT-AE. Plusieurs liaisons (généralement accessibles en train) et croisements avec des routes principales permettent de le rejoindre en cours de route.

Les sites incontournables

Au Nord, perchée sur son éperon de granit, Avalon dans l'Yonne vaut le détour. La vallée du Cousin et son patrimoine naturel remarquable (écrevisses à pattes blanches, faucon pèlerin, grand duc ...) fait aujourd'hui l'objet de nombreuses attentions environnementales : sites Natura 2000, restaurations de la continuité écologique, équipements pédagogiques… En poursuivant la traversée, rendez-vous à Charroux, dans l'Allier, classé parmi la prestigieuse liste des plus beaux villages de France. Arrivé dans le Puy-de-Dôme, laisser vous émerveiller par les paysages volcaniques à couper le souffle. Plus au sud, l'itinéraire se corse pour vous emmener sur les pentes du Lioran dans le Cantal. Avec deux espaces dédiés, le VTT de descente tient toutes ses promesses, et avec ses 1 750 mètres, le col du Pas des Alpins constitue le point de passage le plus haut de la GTMC-VTT. En poursuivant le périple, direction Millau et son spectaculaire viaduc. Plus au Nord, difficile d'échapper au Cirque de Navacelles, labellisé 15e grand site de France en 2017. D'une profondeur de 300 mètres, il résulte de l'abandon d'un méandre de la Vis il y a 6 000 ans. Toujours plus au sud, dans les hautes terres de l'Hérault, un détour s'impose au lac du Salagou dont le bleu profond de ses eaux se mêle aux plis rouge écarlate de la « ruffe », une roche vieille de 250 millions d'années. Du côté d'Agde, l'itinéraire de la GTMC à VTT s'achève, offrant encore une fois de belles surprises à l'approche du Golfe du Lion. La première partie est ludique et esthétique entre Montagnac et Castelnau-de-Guers. On roule sur de beaux sentiers entre pinèdes et vignobles avec vues sur l'étang de Thau et la mer. La GTMC emprunte une partie du parcours «Terroir d'Art et de Nature de Montagnac» jalonné de sculptures et statues. Tout en douceur, l'itinéraire se poursuit entre chemins de vignes, petites routes et pistes cyclables. Le VTTiste aura tout le loisir de profiter des paysages de vignes, de la cité d'Agde traversée par le Canal du Midi… avant de rejoindre la grande bleue sur l'unique côte volcanique du littoral languedocien.

> L'itinéraire traverse 3 régions, 12 départements et 5 parcs naturels.

Sophie Chatenet

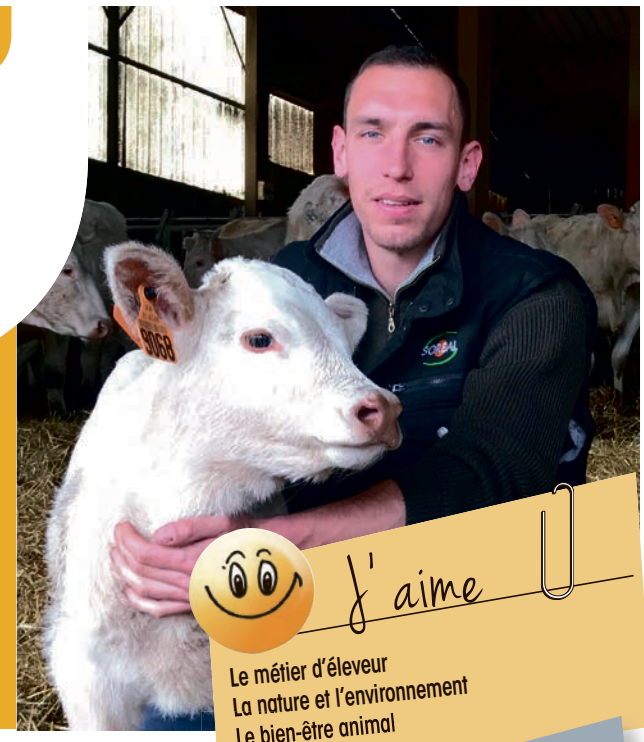


CÔTE D'OR (21)

Paroles de jeune

ÉLEVAGE

Clément Guyon s'est installé sur l'élevage familial en début d'année. Son frère Antoine et lui réfléchissent à plusieurs pistes de diversification pour rendre plus rentable leur activité professionnelle.



J'aime

- Le métier d'éleveur
- La nature et l'environnement
- Le bien-être animal
- Le football

Je n'aime pas

- L'exploitation des paysans
- La pollution
- La malbouffe

Des idées plein la tête

L'installation de Clément Guyon s'est effectuée en même temps que le départ en retraite de son père Dominique. Le jeune Côte-d'Orien a rejoint son frère Antoine, installé depuis 2015 au sein de l'exploitation familiale. Passionné par son métier, Clément Guyon souhaite toutefois le faire évoluer pour aller chercher davantage de valeur ajoutée : *« notre activité ne dégage pas assez de revenus, alors qu'elle engage d'importants capitaux. Suite à mon installation, nous allons augmenter le troupeau de seulement 30 vêlages. L'utilisation de nos bâtiments sera ainsi optimisée. Mais plutôt que de monter le troupeau à je ne sais pas combien de têtes, genre 100 vaches par UTH, nous allons tenter d'innover et opter pour la diversification »*. Clément Guyon étudie la pertinence de nouvelles productions telles que des poules pondeuses et les poulets fermiers. *« Nous réfléchissons actuellement à plein d'autres pistes comme les escargots ou encore les abeilles pour la production de miel. Nous ne fermons aucune porte. Je pense qu'il faut tenter de jouer sur tous les fronts. Dans tous les cas, nos diversifications devront être adaptables à notre structure, afin de travailler dans une certaine harmonie. »*



Vente directe et énergie

Ces nouvelles productions pourraient venir étoffer la gamme de produits déjà écoulés en vente directe par la ferme côte-d'orienne. *« Cette activité est relativement récente chez nous, nous la développons progressivement. Nous y consacrons déjà cinq à six animaux par an, des bovins et des ovins »*, commente le jeune éleveur. Son exploitation a mis le pied dans la vente directe en 2015 et compte bien persévérer dans ce mode de commercialisation sans le moindre intermédiaire. Le Gaec Guyon bénéficie d'un carnet d'adresses déjà conséquent suite à son innovation du Boeuf de Beaune. Ce type de bovin, nourri à l'herbe et avec des céréales contenant 10 à 20% de gènes de raisin et de cassis, séduit des restaurateurs beaunois depuis trois ans.

Approche environnementale

L'exploitation de Clément Guyon a à cœur de répondre aux attentes sociétales et évolue dans un système très proche de l'agriculture biologique : *« nous ne sommes pas en AB pour autant car il n'y a, pour l'heure, aucun intérêt économique ou presque à convertir un élevage. Il ne faudrait pas grand chose pour y rentrer. Aucune de nos bêtes n'est poussée outrageusement, nous veillons à conserver un certain équilibre naturel dans tout ce que nous faisons, même dans nos champs. Nos 50 ha de cultures sont intégralement dédiés à l'alimentation des animaux. Très peu de produits phytosanitaires sont utilisés. La récolte est stockée, aplatie puis distribuée. Nous poursuivons sur les traces de notre père pour viser une exploitation 100% autonome, pour éviter les achats extérieurs et notamment étrangers qui ne sont pas de qualité. La valorisation de l'herbe est notamment une grande priorité chez nous. »*

Son profil

- 27 ans
- Titulaire d'un BTS Acse obtenu en 2013 au lycée de Fontaines (71)
- Salarié au groupement d'employeurs Agri Ressources 21 pendant un an à sa sortie d'études
- Salarié de 2014 à 2018 au sein de la coopérative Dijon Céréales
- Installation le 1er janvier sur l'exploitation familiale à Rouvres-sous-Meilly sur 280ha de SAU dont 230 ha de prairies. Système naisseur-engraisseur avec 100 vêlages charolais et 250 agnelages charollais.

> *« Plutôt que de monter le troupeau à je ne sais pas combien de têtes, genre 100 vaches par UTH, nous allons tenter d'innover et opter pour la diversification. »*



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1531
VENDREDI 14 JUIN 2019

La mozzarella di bufala, une bouchée de nouveauté

L'élevage des bufflonnes fait son apparition dans des régions plutôt habituées à d'autres productions (bovin lait ou allaitant traditionnel, riz.). C'est le cas de la famille Chicco dans le nord de l'Italie, à la tête de plus de 550 bêtes soigneusement sélectionnées et contrôlées. Cette exploitation élève, transforme et commercialise en direct sa production.



Le buffle d'eau bubalus bubalis est originaire d'Asie.

Tantôt compacte, comme les spéciales cuissons, tantôt onctueuse, toujours élastique à souhait, la mozzarella a conquis son public. La *«vraie»*, comme diraient les Italiens, encore davantage. Cette *«mozzarella di bufala»* est le résultat d'une fabrication traditionnelle élaborée avec le lait de bufflonnes. Avec 400 000 têtes, l'Italie ne possède que 0,2 % du cheptel mondial, le reste étant concentré en Inde, Asie du Sud-Est et en Afrique. Sur l'exploitation familiale de Chicco Luca, située à Carmagnola, dans la province de Turin, se trouve l'un des trois élevages du nord de l'Italie. Traditionnellement, le petit fromage rond est produit dans la région des Pouilles. Pourtant, Chicco Luca, installé depuis les années soixante avec des vaches frisonnes, a opéré en 2003 un virage à 180 degrés : si les choses durent chez les Chicco, comme le prouve un bâtiment datant de 1800, il était temps de revoir le système agricole *«Nous ne pouvions plus rivaliser avec la concurrence européenne suite à l'ouverture du marché du lait au début des années 2000»*, reconnaît Luca. Des choix radicaux se sont finalement imposés à la famille. Ils ont converti le troupeau pour le remplacer par des buffles et bufflonnes, investi dans des bâtiments et transformé la salle de traite. *«Mais l'aboutissement de ce projet reposait sur la vente directe de nos produits finis dont la mozzarella Chicco : que du lait buffalo, produit à Carmagnola»*, explique l'éleveur. Si les mélanges lait de vache et lait de bufflonne, voire seulement du lait de vache, existent dans la fabrication de la mozzarella, celle de la société Chicco a fait le pari de respecter le cahier des charges imposé dans la région de Naples, berceau de production de ce fromage filé. *«C'est une réelle satisfaction de retrouver nos produits de qualité sur les tables des nombreux restaurants avec lesquels nous travaillons et dans les épiceries de Turin, Cuneo et en province»*, se réjouit l'éleveur, producteur de mozzarella.

Une qualité valorisée

Comme dans tous les élevages, le rythme de travail cadence la journée des cinq associés et des cinq salariés. La traite du soir est transformée le lendemain matin dans la fromagerie où les mains habiles filent et façonnent la mozzarella et autres produits. Chaque étape de fabrication est traitée avec minutie. *«D'abord, nous chauffons le lait et ajoutons le petit-lait et la présure. Le caillé se forme en une heure environ, puis nous procédons avec un linge à l'extraction du sérum qui servira à la production de ricotta. Après trois heures de repos, les pâtes sont prêtes et nous pouvons commencer à tourner en ajoutant de l'eau chaude à 95 °C. Nous obtenons ainsi une pâte filée qui est divisée en morceaux puis introduite dans une machine révolutionnaire d'où sortent des boules de mozzarella»*, explique-t-on à la fromagerie. Cette machine permet de dimensionner les fromages selon trois tailles (50 g pour les plus commercialisée). Les boules de mozzarella sont ensuite trempées dans un bain de refroidissement à 21 °C avant d'être mises dans une eau spéciale de conservation. Les produits obtenus sont prêts à être conditionnés pour la vente dans la boutique de la ferme. Les deux traites par jour permettent de satisfaire la production. En effet, 4 litres de lait de bufflonnes suffisent à produire 1 kg de fromage, contre 10 litres pour du lait de vache. Même si les bufflonnes produisent peu, environ 9 à 10 litres par jour, leur lait est très riche en matières grasses (75 g/l de TB) et protéiques (43 g/l de TP). En moyenne, la production est de 2 500 à 3 000 litres par bufflonnes sur une durée de lactation de 278 jours. L'essentiel des vêlages a lieu au printemps pour vendre et transformer du lait en été, lorsque la demande en mozzarella est la plus forte. Le lait de bufflonne jouit d'un marché très rémunérateur. *«En été, le prix de la tonne de lait est d'environ 1 400 €»*, confirme le producteur.

Toujours en mouvement

La ferme de Chicco Luca veut relever un nouveau défi en commercialisant prochainement de la viande de bufflonne. Actuellement, ils vendent les jeunes bufflons et les bufflonnes réformées au maquignon, mais la viande n'est pas du tout mise en valeur. Il pourrait les envoyer dans le Sud mais le transport deviendrait alors trop onéreux. Aussi, pour ouvrir de nouveaux débouchés, la famille souhaite, grâce à un labo de découpe privé à proximité, développer la vente directe de viande de bufflonnes. Cette pratique est très répandue dans les Pouilles mais les consommateurs ne sont pas encore avertis de cette production dans la région du Piémont. Il reste donc du travail à cette famille pleine de ressource.

ESTELLE PRIVAT

Mozza made in France

Dans le Cantal, cela fait déjà 20 ans qu'un groupe d'agriculteurs revenu d'un voyage d'étude en Italie s'est lancé dans l'élevage de bufflonnes et la fabrication de mozzarella. Les animaux se sont plutôt bien adaptés au climat auvergnat et permettent de valoriser correctement les fourrages grossiers. La production avoisine désormais les 300 000 litres par an. Cette originalité a su plaire aux consommateurs de la région et fait aujourd'hui partie intégrante du paysage cantalou. La mozzarella made in France est une réalité dans d'autres départements de tradition bovine, où les éleveurs se sont laissés séduire par cet imposant bovidé (le mâle peut peser jusqu'à 900 kg et ses cornes avoir une envergure de 1,50 m). En effet, différents élevages se sont aussi montés dans le Lot, l'Aveyron ou encore en Bretagne.





Pate/ La traite du soir est transformée le lendemain matin dans la fromagerie où les mains habiles filent et façonnent la mozzarella et autres produits.





Fromagerie / La pâte filée qui est divisée en morceaux puis introduite dans une machine révolutionnaire d'où sortent des boules de mozzarella.